

SEPTEMBRE 2013

PASSION **49** ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE | TRIBUNE DE CÉCILE DUFLOT, MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT |
INTERVIEW DE GUY AMSELLEM | "L'INTELLIGENCE SANCTIONNÉE" | LA QUALITÉ ARCHITECTURALE FACE À
LA COMPLEXIFICATION ET L'ACCROISSEMENT DES ENJEUX | C'EST LA RENTRÉE : FORMEZ-VOUS ! | LOI RELATIVE
À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI : CE QU'IL FAUT RETENIR |

44^E CONGRÈS DES ARCHITECTES
PARIS, 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

Une école BBC chauffée au gaz naturel

Témoignage de l'architecte Antoine Gaillard, créateur de ce bâtiment économe en énergie

Publi-
rédactionnel

La ville de Rumilly (Haute-Savoie) a souhaité construire une nouvelle école primaire constituée de 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles. Le projet devait respecter un haut niveau de performance environnementale et atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Pour ce faire, la commune a bénéficié d'un accompagnement de GrDF sur le volet énergétique. Interview d'Antoine Gaillard, architecte à l'Atelier Richard Plottier, concepteur de ce projet basse consommation.

VOUS AVEZ CONSTRUIT UNE ÉCOLE BASSE CONSOMMATION ; COMMENT S'EST DÉCIDÉ LE CHOIX DES ÉNERGIES ?

Antoine Gaillard : Le cahier des charges énergétique requérait en effet un niveau BBC avec un souhait de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. **En partenariat avec GrDF**, la Ville a ainsi retenu la **géothermie** pour plusieurs raisons : l'efficacité de la gestion des énergies et l'intérêt d'une **pompe à chaleur au gaz naturel** qui permet de récupérer de la fraîcheur en été pour un rafraîchissement naturel. Ce dernier point est intéressant dans le cas d'une structure en bois qui va manquer d'inertie par rapport à une structure béton. À l'heure actuelle, les consommations énergétiques réelles coïncident avec les valeurs initialement calculées. Cette solution composée de gaz naturel répond parfaitement aux souhaits de la Ville de faire quelque chose de **durable et d'économique** sur le long terme.

LA FAÇADE EST MAJORITAIREMENT EN BOIS. POURQUOI CE PARTI PRIS ?

A. G. : Pour des raisons historiques : la présence d'une usine de lamellé dans la ville de Rumilly. De plus, les équipes de GrDF étaient capables de s'adapter aux besoins et aux changements du projet. Outre l'aspect esthétique, avec une ossature bois, on arrive à **traiter des enveloppes thermiques** relativement performantes et l'étanchéité à l'air du bâtiment peut être plus facile à traiter qu'avec d'autres matériaux.

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH BÉARD RUMILLY (74)



- **Maître d'ouvrage** : Commune de Rumilly
- **Maîtrise d'œuvre** :
 - **Architecte** : Atelier Plottier, architectes associés
 - **Économiste** : Arbotech
 - **BET Structure** : Arborescence
 - **BET Fluides** : Céna Ingénierie
 - **BET Paysage** : Den Hengst
- **Livraison** : juin 2011
- **Surface** : 4 100 m²



RETROUVEZ LA SUITE DE CETTE INTERVIEW
DANS ARCHITECTURE & PERFORMANCES
GUIDE RÉALISÉ PAR GrDF EN PARTENARIAT AVEC L'UNSA :
<http://syndicat-architectes.fr/passion-architecture>

Contact :
IGOR RAPENEAU,
Pôle Efficacité Energétique
igor.rapeneau@grdf.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSA



L'UNION DES ARCHITECTES

QUELLE QUALITÉ ARCHITECTURALE ? EN QUOI L'ARCHITECT(UR)E EST-ELLE CAPITAL(E) ?

C'est un sujet si vaste que le dossier spécial que nous lui consacrons ne peut apporter que quelques éléments de réponse. Car la qualité architecturale d'un bâtiment ne peut se comparer à celle d'un objet industriel ou d'une œuvre artistique : **un bâtiment est une œuvre originale ancrée dans un site, conçue pour un usage, et qui doit traverser les époques en gardant ses qualités intrinsèques.**

Notre congrès, qui se tiendra à Paris les 3, 4 et 5 octobre prochains, se déclinera autour de ce thème majeur : **L'architect(UR)e CAPITAL(e).**

Aurélien Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, inaugurerà nos rencontres le jeudi 3 octobre à 12h00.

De nombreux événements seront autant d'occasion de confronter les idées les plus diverses :

- par la conférence de Rudy Ricciotti sur **"l'architecture, un combat capital"**,
- avec un débat sur le **"Grand Paris, architecture capitale"**,
- autour de la table ronde **"l'architecture, un capital pour l'avenir"**.

Un format nouveau rassemblera des villages thématiques (techniques, économiques, formations, compétences, partenaires, syndicaux) et des animations ad hoc.

Comme chaque année, l'Unsa y remettra le **Prix du projet citoyen**, seul prix d'architecture qui **valorise la concertation entre maître d'ouvrage, architecte et usager-citoyen.**

Ce congrès est la **seule réunion annuelle de tous les architectes**, et cette année il sera aussi ouvert aux autres acteurs de la maîtrise d'œuvre, à nos partenaires et à nos maîtres d'ouvrages. Quel que soit votre âge, étudiant ou professionnel aguerri, c'est l'occasion de nous rencontrer, de nous former et de nous unir dans un même combat : **le droit à l'architecture pour tous les citoyens.**

**Venez nombreux pour défendre la qualité architecturale pour tous, devant notre ministre,
Venez découvrir de nouveaux horizons et rencontrer des confrères de toute la France,
Venez vous unir et agir pour que notre profession renaisse,
Venez au congrès de Paris, cité de la mode et du design, les 3, 4, et 5 octobre 2013**

Plus nombreux, nous serons mieux entendus.

UNSA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr - www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.com

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur/Actuas : Editions PC - Infos Ministères : Isabelle Chinardet-Cantineau - Institutionnel : Editions PC - Europe : Bruno Goyeneche - Bons sens : Gilbert Ramus - Vie syndicale : Didier Chinardet, Estelle Palucki - Club Prescrire : Ruth Mnamani - Dossier spécial : Sabine Fournal - Formation : Bernard Couderc et Sophie Lérault - Collectivité locale : Didier Chinardet, Estelle Palucki - L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki, Editions PC - Infos sociales : Christophe Yuen - Infos juridiques : Editions PC
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa : 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **ÉDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa
- RÉGIE COMMERCIALE : Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

- COUVERTURE
Photographie & réalisation :
Photo : Gymnase Jesse Owens, Champigny-sur-Marne (94) - Epicuria Architectes (Paris 8e) © Epicuria Architectes

04 À L'HONNEUR/ ACTUAS

06 INFOS MINISTÈRES TRIBUNE DE CÉCILE DUFLOT, MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

08 INSTITUTIONNEL INTERVIEW DE GUY AMSELLEM, PRÉSIDENT DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

10 EUROPE "LES ARCHITECTES EN EUROPE : AUJOURD'HUI L'ITALIE"

12 BON SENS "L'INTELLIGENCE SANCTIONNÉE"

17 VIE SYNDICALE 44^e CONGRÈS DES ARCHITECTES

21 CLUB PRESCRIRE

25 DOSSIER "LA QUALITÉ ARCHITECTURALE"

31 FORMATION "C'EST LA RENTRÉE : FORMEZ-VOUS !"

32 COLLECTIVITÉ LOCALE UNSA ÎLE-DE-FRANCE

35 CAHIER SPÉCIAL ÎLE-DE-FRANCE

41 INFOS SOCIALES "LOI RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI : CE QU'IL FAUT RETENIR"

42 INFOS JURIDIQUES "PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : RESPONSABILITÉS, CADRE JURIDIQUE ET ENJEUX"



PHILIPPE MARTIN 1, REMPLACE DELPHINE BATHO

Député du Gers depuis 2002, Philippe Martin a été nommé au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à la place de Delphine Batho en juillet dernier. Inconnu du grand public, son visage est connu à l'Assemblée, dans les rangs du groupe socialiste.

DOMINIQUE SUTRA DEL GALY 3, NOUVEAU PRÉSIDENT DE CINOV

La Fédération nationale des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique a pour nouveau président Dominique Sutra del Galy, qui succède ainsi à François Amblard. C'est lors du congrès annuel des entrepreneurs de la branche professionnelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique, qui s'est tenu à Lyon à la fin du mois de mai, que Dominique Sutra del Galy a été désigné président de la fédération nationale (Cinov) pour la période 2013-2016. Ingénieur de formation (INSA), il est à la tête de Sogeti Ingénierie depuis 2008.

SOLIDARITÉ AU GROUPE À VIVRE

"Architectures À Vivre" est une revue d'architecture qui a su s'ouvrir sur le "grand public" et donner à tous une "envie d'architecture". C'est un formidable vecteur de communication auprès des citoyens qui apprennent ainsi que "les architectes font aussi des maisons".

EK, anciennement *Ecologik*, valorise des démarches écologiquement durables.

EXÉ nous fait entrer au cœur des bâtiments et nous en fait découvrir leur technicité.

Ces revues ne peuvent et ne doivent pas disparaître. Abonnez-vous ou achetez-les, et diffusez-les à vos clients, vos partenaires et vos amis.

Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unfsa

MARC BARANI 2, GRAND PRIX NATIONAL DE L'ARCHITECTURE

Le 25 juin dernier, Aurélie Filippetti a remis le Grand prix national de l'architecture à Marc Barani. Décerné tous les deux ans, ce prix – la plus haute distinction nationale dans ce domaine – récompense un architecte ou une agence pour l'ensemble de son œuvre. Pour concevoir, Marc Barani a souvent recours à un mot : "l'aventure". Une aventure qui va de pair avec une conception originale de l'architecture, nourrie de son expérience d'anthropologue. Dans chacun de ses projets, il cherche la juste distance entre ces différents champs, accordant une scrupuleuse attention au "détail constructif" qui, selon lui, permettra de passer de la scénographie à la dimension proprement architecturale.

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL 4, POUR L'AQC

Le 1^{er} juin 2013, Philippe ESTINGOY, âgé de 57 ans, a succédé à Marc DUCOURNEAU au poste de directeur général de l'Agence qualité construction. Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, il a consacré une grande partie de sa carrière à la politique d'amélioration de la qualité des constructions, tout d'abord en tant que praticien de la conduite d'opérations, puis en œuvrant à la professionnalisation du métier de maître d'ouvrage public, enfin comme délégué territorial adjoint de l'Anru et de l'Anah.

**ARCHITECT
@WORK**
FRANCE / PARIS

**La Grande Halle
de La Villette - Paris**
10 - 11 octobre 2013
6^e édition - 10:00-20:00
**ARCHITECT
MEETS
INNOVATIONS**

LA SIXIÈME ÉDITION D'ARCHITECT AT WORK PARIS SE TIENDRA À LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE, LES JEUDI 10 ET VENDREDI 11 OCTOBRE PROCHAINS

Cet événement exclusif présente, de façon originale, aux architectes et autres prescripteurs, les nouveaux produits des industriels de la construction.

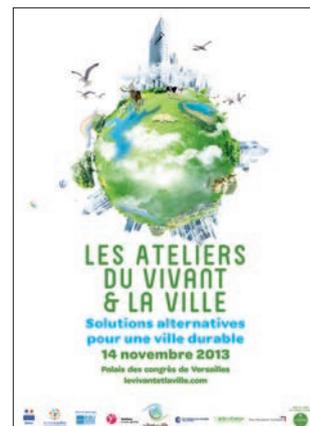
Thème de cette édition : "L'architecture sensorielle". Celui-ci sera illustré par la matériauthèque "SENS UNIK, expériences sensorielles" et par plusieurs interventions d'architectes.

www.architectatwork.fr

LES ATELIERS DU VIVANT & LA VILLE : 1ÈRE ÉDITION

Le 14 novembre 2013, le Palais des Congrès de Versailles accueillera les premiers Ateliers du Vivant & la Ville. La grappe d'entreprises, composée de spécialistes du sol, de l'eau, du végétal et de l'architecture fera le point sur les "Solutions alternatives pour une ville durable". Les thèmes de l'agriculture urbaine et de la gestion urbaine de l'eau seront développés. La végétalisation des bâtiments sera au cœur de cette matinée, avec la parution d'un guide des bonnes pratiques, dévoilé pour l'occasion. www.levivantetlaville.com

Pour en savoir plus : www.levivantetlaville.com/-Ateliers





CERQUAL PROPOSE LE DISPOSITIF MAÎTRE D'ŒUVRE RÉFÉRENT

- > **Reconnaissance de la maîtrise des certifications du logement**
- > **Prise en compte des exigences de la certification dès le début de la phase conception d'une opération**

Le dispositif Maître d'Œuvre Référent permet à l'équipe de maîtrise d'œuvre de mieux intégrer les spécificités du référentiel de certification et peut conduire à un allègement du processus de certification.

La reconnaissance de « Maître d'Œuvre Référent » peut être attribuée à :

- > une agence d'architecture (code NAF 71.11Z)
- > un cabinet d'ingénierie ou d'études techniques (code NAF 71.11Z)
- > un cabinet d'économiste de la construction (code NAF 7490A)

La reconnaissance de « Maître d'Œuvre Référent » est établie par CERQUAL, après avoir validé une formation spécifique au référentiel Qualitel-Habitat & Environnement millésime 2012 ainsi que le dossier de référence présenté.

INSCRIVEZ-VOUS AUX PROCHAINES FORMATIONS

Formation organisée par le GEPA et dispensée par CERQUAL.
Contact : Selma Kermiche / selma.kermiche@groupegepa.com
T. 01 53 63 24 01

- > **Paris** : 26-27 septembre / 19-20 novembre 2013
et 16-17 janvier 2014
- > **Montpellier** : 10-11 octobre 2013
- > **Lyon** : 9-10 décembre 2013 et 25-26 mars 2014

Formation organisée par l'UNTEC et dispensée par CERQUAL.
Contact : Cécile Chenot / cc@untec.com
T. 01 45 63 54 82

- > **Paris** : 26-27 novembre 2013

EN SAVOIR PLUS :

CERQUAL, organisme certificateur
de l'Association QUALITEL

T. 01 42 34 54 47
www.qualite-logement.org



INFOS MINISTÈRES POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.TERRITOIRES.GOUV.FR

TRIBUNE DE CÉCILE DUFLLOT,

MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Construire 500 000 nouveaux logements par an d'ici à 2017, c'est un objectif ambitieux et un engagement de campagne du président de la République. C'est aussi une nécessité pour répondre aux difficultés que connaissent les Français pour se loger et un moyen de soutenir l'activité économique et l'emploi dans notre pays.



Il faut construire plus, mais pas n'importe où. Les terres agricoles et naturelles ne doivent plus constituer une variable d'ajustement de l'urbanisation. La densification est l'une des principales solutions à cette délicate équation.

Aux antipodes de l'image parfois caricaturale des tours et barres d'immeuble qui caractérisent l'urbanisme des années 1960-70, la densité urbaine participe à la mise en place d'une fabrique de la ville durable. La densité peut être extrêmement conviviale, rassurante, tout dépend de la façon dont elle est pensée, tout est affaire d'usages. La question n'est pas celle du nombre d'habitants au km², mais celle du fonctionnement de la ville. Qu'est-ce que vivre en ville ? C'est bénéficier d'un réseau de transports performants, avoir accès à des commerces de proximité et des services, profiter tout à la fois d'une intimité et d'espaces publics conviviaux. Il faut densifier tout en préservant des espaces naturels.

Densifier la ville, c'est engager la transition écologique des territoires. Cela signifie construire là où sont les besoins, en utilisant des gisements de foncier jusque-là inexploités et sans "artificialiser" davantage en périphérie des villes. Des démarches prometteuses voient le jour, comme le projet "BIMBY" (pour "build in my back yard", jeu de mot qui prend le contrepied de "NIMBY", "Not in my back yard" qui veut dire "pas chez moi"). Ce type de projets renouvelle, par la densification progressive, les tissus pavillonnaires existants.



■ CÉCILE DUFLLOT,
MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

LA DENSITÉ URBAINE
PARTICIPE À
LA MISE EN PLACE
D'UNE FABRIQUE
DE LA VILLE DURABLE.

Les règles d'urbanisme actuelles, souvent trop restrictives, n'encouragent pas cette mutation du tissu urbain. L'urbanisme est, depuis plus de trente ans, une compétence décentralisée. Il revient à l'État d'accompagner les collectivités dans l'utilisation des outils disponibles pour traduire les projets qu'elles portent pour leurs territoires et les orientations sont, quant à elles, nationales, déterminées par la loi.

Par le biais d'ordonnances, le gouvernement a déjà pris un certain nombre de dispositions législatives qui entreront en vigueur dès cet automne et vont faciliter les opérations de surélévation d'immeubles, de construction sur les dents creuses ou de transformation d'immeubles de bureaux en logements. En Île-de-France, plus de 2,5 millions de m² de bureaux sont inutilisés alors même que les besoins en logements sont immenses. Ces immeubles de bureaux vacants constituent d'importants gisements fonciers mobilisables rapidement car situés dans des secteurs déjà équipés, urbanisés et desservis par les réseaux de transports.

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), dont l'examen à l'Assemblée nationale a commencé début septembre, propose notamment trois séries plusieurs mesures pour moderniser le droit de l'urbanisme à la faveur d'une planifica-

tion plus intégrée, qui permette de mieux garantir l'équilibre des territoires entre les espaces urbanisés et ceux qui ne le sont pas.

D'abord, plusieurs mesures de densification, dont la suppression du coefficient d'occupation des sols (Cos) et de la superficie minimale des terrains constructibles. Dans les zones tendues, les quartiers pavillonnaires, très peu denses, constituent un gisement de foncier que l'on devrait pouvoir exploiter pour construire des logements, tout en contribuant au renouvellement urbain de ces quartiers et en optimisant les équipements existants. La possibilité de limiter les droits à construire en cas de division foncière d'un terrain bâti freine considérablement cette densification des tissus urbains existants. Le Cos se révèle particulièrement réducteur alors qu'aujourd'hui, l'éventail des outils réglementaires (règles de hauteur, de recul ou de gabarit) permet de bien mieux définir des règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords et donc de contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant. Quant à la superficie minimale des terrains constructibles instaurée, elle s'avère souvent synonyme de trame parcellaire pavillonnaire et donc d'étalement urbain en périphérie des villes.

Ensuite, des dispositions visant à donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols et lutter plus efficacement contre l'étalement urbain. Car densité et compacité vont de pair avec la préservation des espaces naturels et agricoles, et c'est par leur articulation que la ville durable deviendra une réalité. Le projet de loi Alur consolide le principe d'urbanisation limitée, qui interdit toute construction nouvelle dans les zones non encore urbanisées, à usage agricole le plus souvent. Seront ainsi reclassés en zones naturelles ou agricoles les espaces dits "à urbaniser" (AU) qui n'ont pas fait l'objet de projet d'aménagement depuis dix ans. Le projet de loi prévoit aussi que le projet d'aménagement et de développement durables (Padd) du PLU comprenne désormais des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le rôle des commissions départementales de consommation des espaces agricoles sera élargi aux décisions qui concernent la consommation des espaces naturels. Une obligation de réaliser des études de densification et de stratégie foncière dans le cadre de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme est également prévue. Le schéma de cohérence territoriale (Scot) intégrera une étude du potentiel de densification des principaux secteurs de développement, de restructuration et de renouvellement urbain identifiés. Et le plan local d'urbanisme (PLU), une analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis et une stratégie foncière pour mobiliser cette capacité et limiter l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

DENSITÉ ET COMPACTITÉ VONT DE PAIR AVEC LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, ET C'EST PAR LEUR ARTICULATION QUE LA VILLE DURABLE DEVIENDRA UNE RÉALITÉ.

Enfin, le renforcement de l'échelon intercommunal des documents d'urbanisme et de planification. Le PLU est un outil crucial pour les politiques d'aménagement de l'espace et il est nécessaire qu'il s'applique à une échelle territoriale qui fasse sens pour mieux répondre aux enjeux de développement durable et de lutte contre l'artificialisation des sols. Pour limiter la consommation des terres agricoles, il faut contenir la périurbanisation à la sortie des villes. Ces enjeux ne peuvent être appréhendés au mieux qu'en mettant en cohérence les orientations locales, l'échelle des bassins de vie, via un PLU intercommunal.

Aujourd'hui, seulement 175 communautés de communes ont choisi d'écrire leur PLU ensemble, soit 8 % de l'ensemble des communautés de communes. La seule incitation a prouvé son inefficacité. La planification doit devenir une compétence de plein droit pour les établissements publics de coopération intercommunale. L'élaboration des règlements d'urbanisme va bénéficier d'une plus grande ingénierie, cela simplifiera les procédures, limitera le nombre de documents tout en améliorant la qualité et induira d'importantes économies d'échelle.

L'ensemble de ces dispositions permet de rénover les outils de planification et d'urbanisme au service de la transition écologique des territoires. La future loi Alur donnera aux élus les moyens de cette ambition. Et ce sera ensuite aux architectes, aux urbanistes, aux constructeurs de se montrer créatifs pour aménager les vieux centres commerciaux et leurs immenses nappes de parkings, réhabiliter les grands ensembles décrépis, densifier les parcelles pavillonnaires peu construites et transformer en logements une partie des bureaux vides en Île-de-France. À eux de mettre leur talent au service de l'évolution et de la transformation de l'existant. ▲

LOI ALUR

C'est début septembre 2013 qu'a été discuté le projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé par les députés lors d'une séance publique.

Le projet de loi Duflo 2 sera donc débattu en cette rentrée avant de passer entre les mains des sénateurs au mois d'octobre. Si le calendrier est respecté, la loi Alur devrait entrer en vigueur en janvier 2014, comme l'avait évoqué Cécile Duflo.

Ce projet de loi vise à combattre la crise du logement, marquée depuis de nombreuses années par une forte augmentation des prix, une pénurie de logements et une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

TRANSMETTRE L'ARCHITECTURE

INTERVIEW DE GUY AMSELLEM, PRÉSIDENT DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Haut fonctionnaire, enseignant, écrivain, commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres... Guy Amsellem assure aujourd'hui la présidence de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Dans cette interview, il nous parle de la fonction de ce lieu, de son évolution et nous livre une partie du programme 2013-2014 de la Cité.

Vous êtes à la tête de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine depuis 7 mois. Comment avez-vous pris vos fonctions et quelles sont les ambitions et missions que vous vous êtes fixées ?

Peut-être faut-il dans un premier temps rappeler qui nous sommes : la Cité réunit des institutions qui lui préexistaient, en particulier l'Institut Français d'Architecture – qui a vocation à diffuser la qualité architecturale auprès de différents publics, le Musée des monuments français, qui conserve et présente des collections de moulages et de maquettes permettant de situer l'architecture dans l'histoire, l'École de Chaillot qui forme les futurs acteurs du patrimoine bâti, mais aussi une bibliothèque spécialisée et un centre d'archives des 20 et 21^e siècles. On voit alors que présider un établissement comme celui-là, c'est d'emblée accepter d'assumer un projet qui se construit autour d'une notion de transmission, d'héritage. René Char disait : "Notre héritage n'est précédé d'aucun testament", cela signifie qu'il faut lui donner un sens. Hériter c'est choisir, y compris dans la domaine du patrimoine, ce n'est pas simplement recevoir, accumuler, imiter, reproduire, c'est faire le tri, filtrer, interpréter, transformer, critiquer ce qu'on a reçu.

L'autre versant de la transmission c'est l'éducation, avoir une école au sein de la Cité n'est pas anecdotique, l'éducation c'est plus qu'un enseignement de savoir ou de savoir-faire, l'éducateur fait le lien entre le passé et le présent, c'est d'ailleurs la problématique du projet d'architecture.

Pour ce qui est de ma fonction, lorsqu'on préside un établissement comme celui-là on est un président exécutif avec des missions assez larges. Je me définirais comme un président arbitre, un chef d'orchestre davantage qu'un soliste. Mon rôle est de mettre en mouvement, d'activer, de mobiliser les capacités intellectuelles, les potentiels de talents plutôt que d'imposer une pensée omnisciente.



© PIERRE GAYTE

GUY AMSELLEM
PRÉSIDENT DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE

Pour entrer un peu plus dans le vif du sujet, la Cité a six ans d'existence. Et le premier bilan que l'on peut tirer est à mon avis positif, les équipes ont fait un gros travail sous l'impulsion du précédent président François de Mazières. Elles ont réussi à ouvrir le lieu et à l'installer dans un paysage extrêmement concurrentiel. Il a acquis une véritable renommée en France et à l'international et rencontré un certain nombre de succès de fréquentation (expositions sur le Grand Paris, Architecture et Bande-dessinée, Claude Parent...). Pour autant le lieu n'a pas encore réussi à trouver ses publics, car sa difficulté est de s'adresser à la fois au grand public, à un public professionnel, à des étudiants, des touristes, des enfants... Il faut donc parvenir à concevoir un projet qui s'adresse à tous ces publics. Et c'est sans doute dans la lisibilité du projet, la programmation et

le positionnement qu'il reste des progrès à faire. La lisibilité du projet et cette mise en cohérence des entités de la Cité sont les deux objectifs que m'a confiés Aurélie Filippetti dans sa lettre de mission.

La réponse à ces ambitions passe par la programmation que vous mettez en place. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Tout d'abord nous avons fait évoluer nos méthodes de travail sur la programmation dans deux directions : développer la collégialité des réflexions ; faire appel à des personnalités extérieures. La volonté de fédérer les talents s'est traduite par la création d'un comité de programmation mensuel qui réunit entre 20 et 30 porteurs de contenus (conservateurs, responsables de programme, archivistes...). Le second aspect concerne notre souhait d'associer des personnalités extérieures à nos réflexions. Et ce de trois façons : avec des commissaires invités pour les expositions ; par l'accueil en résidence de différents types de personnalités (comme l'architecte Nicole Concordet, ou le critique, philosophe et enseignant Philippe Simay), et enfin par l'invitation à participer à des comités consultatifs.

“**L'ARCHITECTURE DE QUALITÉ EST PEUT-ÊTRE FINALEMENT CELLE QUI DONNE DU SENS, QUI VA AU-DELÀ DE LA SURFACE DE L'IMAGE, DE L'ÉVOCATION DU SIGNE POUR RETROUVER UNE ÉPAISSEUR ÉTHIQUE, POLITIQUE, SOCIALE.**”

Sur des objets particuliers, nous faisons également appel à des regards extérieurs à la Cité sur la recherche, la politique éditoriale, la photographie...

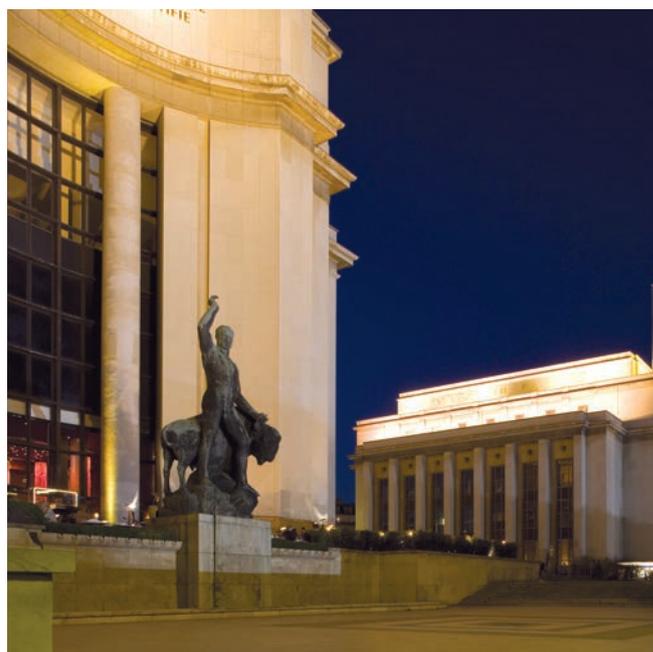
Concernant notre programmation, nous lançons de nouveaux formats, l'idée étant de pouvoir parler d'architecture et de patrimoine à travers une grande diversité de médias : cinéma, photographie, littérature. Autre nouveauté : les rencontres de l'architecture et de l'image autour de la photographie projetée sur un grand écran en présence de l'artiste ou d'un médiateur pouvant être critique, universitaire ou chercheur. En mai dernier, nous testions déjà le cycle "Conversation autour", une rencontre entre littérature, architecture et urbanisme : un auteur vient parler de son livre, mais aussi de son intérêt pour 3 ou 4 ouvrages choisis dans notre bibliothèque. La première soirée était dédiée à Pouillon. Deux soirées sont programmées cet automne et en 2014, ce rendez-vous deviendra mensuel.

Les formats d'expositions sont aussi revisités : avec la Galerie d'actualités nous allons passer à une exposition par trimestre avec cette notion clé de gratuité. Le programme de l'année 2014 est déjà bouclé, mêlant les projets historiques et plus contemporains, la mise en valeur du patrimoine (ex. : une exposition sur Eugène Viollet-le-Duc), les relectures du 20^e siècle et du modernisme, les problématiques plus contemporaines comme la réutilisation des bâtiments existants, les utopies de Paris à travers la bande-dessinée. Au programme également : une exposition autour des Global Awards for Sustainable Architecture.

Dans ce numéro de Passion Architecture, nous avons un dossier sur la qualité architecturale. Quelle en serait votre définition ?

Ce n'est pas une question aisée... J'observerai d'abord que dans la lettre de mission dont j'ai parlé, ce terme y figure deux fois. C'est une question aussi vieille que l'architecture et chaque époque a sa réponse. Évidemment tout le monde est favorable à la qualité architecturale, mais je pense que peu de personnes sauraient dire ce dont il s'agit. Par exemple, la notion de durabilité est évidemment un des éléments perçus de la qualité de la conception et de la production architecturale. Nous pourrions donc parler de relativité des critères : chaque époque a sa notion de la qualité. Et pourtant, ce qui est plus frappant que la relativité, c'est peut-être la permanence des critères. Il faudrait se replonger dans la lecture du traité *De Architectura* de Vitruve pour lequel c'est moins l'accumulation des trois piliers (solidité, usage et beauté) que leur combinaison qui fait la qualité. La pensée de la durabilité était déjà chez Vitruve !

L'architecture de qualité est peut-être finalement celle qui donne du sens, qui va au-delà de la surface de l'image,



© NICOLAS BOREL

de l'évocation du signe pour retrouver une épaisseur éthique, politique, sociale. Si je voulais contextualiser ma réponse dans le débat Nord/Sud, je dirais que l'architecture de qualité est celle qui sait faire avec les matériaux locaux, qui est attentive à l'habitat populaire, à sa propre inscription dans les contextes culturels, celle qui innove dans ses usages et qui a toujours pour souci de transmettre.

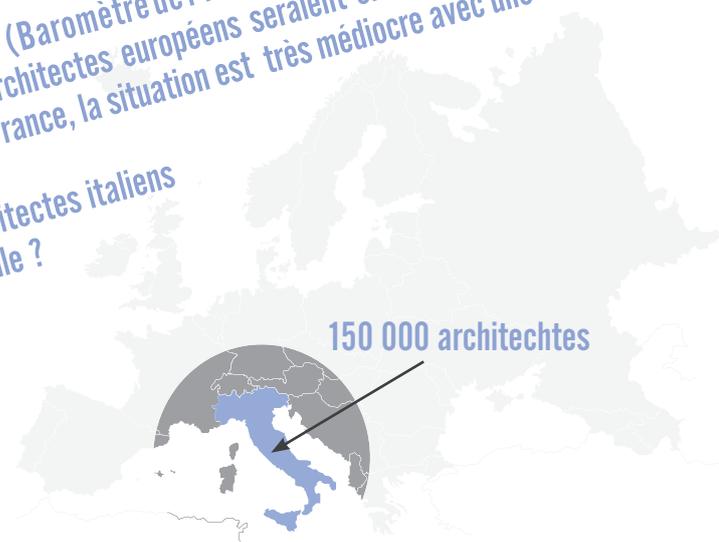
L'Unsa défend depuis toujours l'architecture du quotidien, l'objectif étant de montrer au grand public qu'architecte ne rime pas nécessairement avec élite. La Cité a-t-elle un rôle à jouer dans ce travail de sensibilisation ?

C'est un travail au long cours, que nous accomplissons déjà, mais sur lequel nous entendons être encore plus présents. Nous sommes en effet très attentifs à la commande sociale, la question du logement, au projet urbain (ex : Les Défis de Ville). Cela passe aussi par le truchement de projets plus singuliers tels que les Global Awards dont nous avons parlé plus haut, mais aussi par les concours étudiants... Et puis il y a des initiatives nouvelles : nous allons ouvrir une antenne à Saint Denis dans un immeuble social géré par l'entreprise de logement social "Toit et joie", où nous développerons une activité de résidence d'architectes et d'artistes, de petites expositions... Enfin cette préoccupation est constante dans les actions pédagogiques que nous menons auprès du jeune public. Car il ne faut jamais perdre de vue, que la réflexion sur le cadre de vie commence dès l'enfance. ▲

LES ARCHITECTES EN EUROPE :

AUJOURD'HUI L'ITALIE

Suivant l'étude que vient de publier l'Agence "Arch-Vision" (Baromètre de l'Architecture en Europe)¹, le marché de la construction et le chiffre d'affaires des architectes européens seraient en très légère hausse en 2013 par rapport à l'année précédente. Pour la France, la situation est très médiocre avec une prévision de 2 % de baisse en 2013 par rapport à 2012. Qu'en est-il des perspectives économiques pour les architectes italiens dont nous allons étudier ici l'organisation professionnelle ?



Pour l'Italie, le quatrième trimestre 2012 a été le moins bon depuis le début des évaluations par "Arch-Vision" en 2009, avec 73 % des architectes qui signalent une baisse de leur activité. Et par ailleurs une très mauvaise prévision pour le marché de la construction : -9 % par rapport à 2012.

Qui sont les architectes italiens ?

Tout d'abord leur nombre est considérable : environ 150 000 inscrits à l'Ordre qui représentent 27 % des architectes européens. En comparaison, les architectes sont 100 000 en Allemagne et 30 000 seulement au Royaume-Uni et en France. Par ailleurs 40 % des architectes italiens sont des femmes (25 % seulement en France, mais 40 % des nouveaux inscrits). La disparité des revenus hommes/femmes est plus accentuée : en Europe, les hommes gagnent en moyenne 43 % de plus, en Italie 63 %. En outre la condition des jeunes architectes est très préoccupante : seulement 12 % des jeunes diplômés qui travaillent dans des agences d'architecture gagnent plus de 1 500 € et 30 % de 1 000 à 1 500 €. La crise atteint toute la profession : le revenu moyen annuel d'un architecte en 2012 était de 19 500 € en Italie pour 46 500 € en Allemagne. Mais la crise économique n'est pas la seule cause de ces difficultés.

Quels sont les droits et les devoirs des architectes italiens ?

En Italie, il n'existe pas de loi qui réserverait aux architectes la signature exclusive des projets de construction : les ingénieurs au nombre de 150 000 (toutes spécialités confondues) et les géomètres (environ 55 000) sont considérés comme qualifiés pour signer et réaliser les projets d'architecture. Il faut ajouter une autre concurrence : celle d'environ 200 000 techniciens des entreprises privées ou publiques.

En 2012, une loi a réformé par décret présidentiel le mode d'exercice des associations professionnelles qui datait de 1923, afin de le rendre beaucoup plus libéral. **Pour les architectes, les points les plus importants applicables au 15 août 2013** (mais sans doute opérationnels plus tard après la mise en place des structures, des procédures et des décrets d'application) **sont** :

- une assurance RC obligatoire,
- une formation continue également obligatoire, contrôlée par l'Ordre, avec de possibles sanctions disciplinaires dans le cas d'un non-respect,

- une publicité informative autorisée sur l'activité, les prestations, les honoraires des agences d'architecture,
- une ouverture à des pratiques professionnelles sous la forme de sociétés entre professionnels (S.T.P.),
- une réglementation plus stricte au sujet des procédures disciplinaires.

Par ailleurs, il faut noter qu'en Italie :

- les architectes exercent seulement en nom propre et pas sous forme de société,
- que cela n'affecte pas leur responsabilité puisque la décennale n'incombe qu'au seul entrepreneur et qu'après la réception il n'a plus aucune responsabilité civile.

Comment est organisée la profession en Italie ?

L'Italie étant un État fortement décentralisé, l'Ordre des Architectes est à la base "provincial", avec une coordination "régionale" puis "nationale", dont le siège est à Rome, ainsi que la Caisse de retraite qui est gérée par l'Ordre. Par exemple en Italie du Nord, l'Ordre des architectes de la province d'Imperia (frontière avec le département des Alpes-Maritimes) est fédéré avec l'Ordre des architectes de la région Ligurie qui regroupe toutes les autres provinces de la région comme Savona, Genova, etc. Idem pour l'Ordre des architectes de la province de Cuneo (frontière alpine avec les départements 04 et 06) qui est fédéré avec l'Ordre des architectes de la région Piémont qui regroupe tous les autres Ordres des provinces de Torino, Novarra, Biella, etc.

Les syndicats d'architectes n'existent pas en Italie : c'est l'Ordre au niveau territorial (municipalités, provinces, régions) **qui fait la promotion de la profession et la diffusion culturelle de l'architecture.** Par exemple, les Ordres des Architectes des provinces de Cuneo, Imperia et Savona (associés avec les Ordres des Ingénieurs) organisent tous les deux ans un prix d'architecture et d'ingénierie (le "PAI") avec des expositions et la publication d'un catalogue. Ce rôle de promotion de l'architecture est le fait d'associations privées auxquelles participent les architectes comme la célèbre Galerie-Association "AAM-Cooperativa"² ou l'"Accademia Nazionale di San Luca", toutes les deux à Rome, dirigées par l'architecte Francesco Moschini. Ou également la Fondation de l'Ordre des Architectes de Turin qui vient de rejoindre le réseau des "Maisons de l'Architecture"³.

LES SYNDICATS D'ARCHITECTES N'EXISTENT PAS EN ITALIE : C'EST L'ORDRE AU NIVEAU TERRITORIAL QUI FAIT LA PROMOTION DE LA PROFESSION ET LA DIFFUSION CULTURELLE DE L'ARCHITECTURE.

Comment devient-on architecte en Italie ?

L'enseignement se déroule durant 5 ans dans les Universités, les Écoles Polytechniques et les Instituts Universitaires d'Architecture. Après le diplôme de fin d'étude (de "laurea in architettura"), il est nécessaire de passer un examen d'État pour exercer la profession libérale d'architecte (comme pour les 27 autres professions indépendantes réglementées). On peut noter la possibilité d'effectuer un stage post-diplôme qui permet de réduire le nombre d'épreuves de l'examen. Ensuite, il est obligatoire de s'inscrire à un tableau provincial de l'Ordre des Architectes : le titre et la profession sont donc bien réglementés, comme en France.

On peut noter également que le recours à un architecte est obligatoire pour tous les bâtiments qui présentent une valeur artistique (monuments historiques ou classés). Pour les édifices à structure métallique ou en béton ou bien encore situés en zone sismique, l'auteur du projet ainsi que le responsable de la réalisation des travaux doivent être soit des architectes, soit des ingénieurs. Néanmoins, l'accès à la commande des projets de construction pour les architectes en Italie est très faible : on estime leur intervention à environ 13 % seulement du marché global...



PAI2012 : catalogue du Prix d'Architecture et Ingénierie "Cuneo Savona Imperia 2012"

- 1) www.arch-vision.eu/index.php?pg=home
- 2) www.aamgalleria.it/home.php
- 3) www.to.archiworld.it/OTO/Engine/RAServePG.php/P/265910T02112
- 4) www.architetticuneo.it
- 5) www.architettiimperiam.it



Marco Botto, président de l'Ordre des Architectes de la Province de Cuneo et vice-président de la Fédération des Architectes des régions Piémont-Val d'Aoste, lors du congrès de l'Unsa à Nice

Quel avenir pour les architectes en Italie ?

Le métier d'architecte est très compliqué en Italie : à cause de la crise économique bien sûr, mais surtout à cause de la concurrence des autres professionnels (ingénieurs, géomètres, techniciens...) et les pratiques des collectivités territoriales et des services publics qui imposent des rabais énormes sur les contrats (jusqu'à 80 %...).

Les interlocuteurs que j'ai rencontrés pour écrire cet article, Marco Botto, président de l'Ordre des architectes de la province de Cuneo⁴ et vice-président de la Fédération des Architectes des régions Piémont-Val d'Aoste, ainsi que Giuseppe Panebianco, président de l'Ordre des architectes de la province d'Imperia⁵, et Roberto Amoretti, conseiller provincial, développent plusieurs idées sur l'avenir de la profession :

- réaliser une véritable promotion de l'urbanisme et de l'architecture dans la société ;
- mettre en place une loi plus favorable aux architectes, qui réglementerait l'intervention des différentes catégories d'intervenants et leurs responsabilités professionnelles ;
- améliorer l'enseignement universitaire en incluant des cours pratiques de formation professionnelle et en instituant l'obligation de stages durant le cursus ;
- s'ouvrir à des carrières à l'étranger, en particulier dans les pays en voie de développement (98,4 % de l'activité professionnelle des architectes italiens est localisée dans leur propre pays). ▲

→→→ **BRUNO GOYENECHÉ**
adhérent au SIA-64-40,
membre du Conseil National de l'Unsa



BON SENS

L'INTELLIGENCE SANCTIONNÉE

À chacune de ses réformes¹, la commande publique s'enferme dans un système de plus en plus fondé sur la méfiance :

- d'une part, méfiance à l'égard du pouvoir adjudicateur, présumé incapable de savoir choisir le meilleur prestataire et, en outre, soupçonné de ne pas être vertueux, d'où un encadrement pointilleux et complexe des procédures, rendant difficile le "sans faute", et ouvrant donc la porte à des recours ;
- d'autre part, méfiance à l'égard de l'opérateur économique privé, soupçonné, lui aussi, de ne pas être vertueux, et de chercher à contourner ses obligations, ce qui justifierait des contrats aux clauses déséquilibrées au bénéfice du seul pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas question de tout passer en revue, mais de pointer quelques situations où les règles juridiques contrarient la pertinence des décisions et la qualité même des prestations ou des travaux, et font finalement obstacle à l'efficacité de la commande publique.

Ce qui n'arrange rien, c'est que les Cours administratives d'appel et le Conseil d'État sont bien obligés de juger selon les textes, et si parfois, ceux-ci sont mauvais, les juges vont devoir sanctionner des décisions intelligentes des pouvoirs adjudicateurs mais non exactement conformes à la règle.

Dans le présent article, nous allons rappeler comment le dogme du "tout concurrence", qui anime certains rédacteurs à Bruxelles (quelques-uns aussi à Paris), ont contraint à éliminer des règles qui favorisaient généralement le bon usage des deniers publics, et avaient donc semblé intelligentes.

1 - L'ANONYMAT DES CONCOURS

La France est sans doute le pays qui avait le mieux organisé les concours d'architecture au terme desquels était choisi le maître d'œuvre, auteur du meilleur avant-projet, et jugé le plus apte à en développer les qualités, d'abord en en poursuivant la conception, puis lors du suivi de sa réalisation par les entreprises.

La MIQCP est la principale contributrice du modus operandi affiné pendant deux décennies, jusqu'à ce que les commissaires européens imposent l'"anonymat" des projets lors de leur examen par le jury (directive 92/50).

Il n'est pas anormal que les architectes puissent avoir des avis divergents sur ce sujet, les uns préférant pouvoir expliquer leur projet aux jurés (audition des candidats) et les autres trouvant plutôt avantage à l'anonymat.

Ce qui nous paraît le plus important, c'est l'intérêt de la collectivité et nous cherchons encore ceux qui prétendent qu'un jury mal éclairé fait un meilleur choix qu'un jury qui a obtenu des informations utiles à la bonne compréhension des projets en compétition.

Car l'audition, en direct dans les jurys, permettait aux jurés d'avoir instantanément des réponses à leurs interrogations ou

hésitations et ainsi, ayant mieux compris les projets, ils étaient plus à même de faire le bon choix.

C'était efficace, donc intelligent, mais désormais interdit (sauf en dessous des seuils européens).

Rendons hommage aux négociateurs français à Bruxelles, qui ont fini par obtenir des commissaires européens l'ajout de deux alinéas à l'article 74 de la directive 2004/18/CE : s'il y a lieu, les candidats pourront répondre aux questions que se sont posées les jurés, mais seulement **APRÈS** classement des projets par le jury ! Ce n'est pas très intelligent, mais cela vaut mieux que rien.

2 - LES MARCHÉS DE DÉFINITION

La MIQCP, encore elle, très imaginative de procédures intelligentes et efficaces, avait proposé des marchés d'études plaçant dans une concurrence stimulante plusieurs équipes pluridisciplinaires pour réfléchir, enquêter localement et proposer des pistes, contribuant finalement à affiner un programme pour aménager un espace dont le devenir n'était pas scellé au départ.

Il s'agissait des "marchés de définition", dont la mise en œuvre a satisfait de nombreuses collectivités.

Comme cela vient d'être écrit, plusieurs équipes étaient en compétition.

Il a paru intelligent que le pouvoir adjudicateur qui choisissait l'une des propositions, puisse en confier la réalisation à l'équipe qui en était l'auteur. Il suffisait de prendre certaines précautions au départ, lors de la sélection des équipes.

Pour la poursuite de la mission, il était nécessaire de "négocier" les termes du marché. **Mais c'était une procédure hautement efficace.**

L'efficacité des procédures n'étant pas le principal objectif des commissaires européens face à leur "obsession de la concurrence" et à leur "méfiance" à l'endroit de tous les acteurs, ils ont exigé de remettre en concurrence les équipes !

Évidemment stupide puisqu'on risquait de devoir désigner l'auteur d'un projet que la collectivité avait rejeté !

Exit donc les marchés de définition, qui ne sont nullement remplacés par le dialogue compétitif.

LA FRANCE EST SANS DOUTE LE PAYS QUI AVAIT LE MIEUX ORGANISÉ LES CONCOURS D'ARCHITECTURE AU TERME DESQUELS ÉTAIT CHOISI LE MAÎTRE D'ŒUVRE, AUTEUR DU MEILLEUR AVANT-PROJET, ET JUGÉ LE PLUS APTE À EN DÉVELOPPER LES QUALITÉS, D'ABORD EN EN POURSUIVANT LA CONCEPTION, PUIS LORS DU SUIVI DE SA RÉALISATION PAR LES ENTREPRISES.

3 - LE DROIT AU RESPECT DE L'ŒUVRE

Dans le code des marchés publics 2001, l'article 74-IV autorisait un maître d'ouvrage à confier à l'auteur d'une œuvre architecturale, la maîtrise d'œuvre de son extension¹.

Les codes 2004 et 2006 ont supprimé cet article 74-IV, étant donné qu'on était censé trouver son équivalent, certes plus général, dans l'article 35-II du CMP, dans les termes suivants :

"Peuvent être négociés, sans publicité préalable et sans mise en concurrence : [...]

8° Les marchés et les accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection des droits d'exclusivité..."

Cet article devait permettre de respecter le droit des auteurs sur leur œuvre, institué tout à fait légalement par le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L 111-1, L 112-1 et L 121-1.

Hélas, l'obsession du tout concurrence l'a emporté sur la propriété intellectuelle et les tribunaux sanctionnent le plus souvent les maîtres d'ouvrage publics qui veulent confier la transformation d'un bâtiment existant, directement à l'architecte qui l'a conçu.

4 - À PROPOS DES QUALIFICATIONS DES CANDIDATS

Les pouvoirs adjudicateurs sont bien fondés à exiger des candidats à un marché public, qu'ils apportent la preuve de leur capacité à l'exécuter, et, dans certains cas, cette preuve peut être apportée par un "certificat" fourni par un organisme indépendant. On donnera en exemple les qualifications des entreprises délivrées par QUALIBAT ou QUALIFELEC, mais le champ des organismes et des certificats est très vaste.

Le pouvoir adjudicateur doit alors indiquer (car il est "obligatoire" de faciliter l'accès de tout professionnel de l'Union européenne), qu'il "acceptera tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres" (art. 45.II du CMP).

Comme chacun des 28 pays de l'UE a conçu, souvent de longue date, ses propres mécanismes de certifications ou de qualifications, "l'équivalence" est évidemment une chimère. Jusqu'à présent, cette difficulté n'a pas empêché les pouvoirs adjudicateurs de demander telle ou telle qualification, puisque celles-ci apportent une **présomption sérieuse de qualité** pour l'exécution des prestations objets des marchés.

Préciser les qualifications appropriées pour l'exécution d'un marché nous paraît donc une mesure intelligente.

Hélas, nos ministres des territoires... et de l'écologie... viennent de jeter le trouble par une circulaire commune du 18 juillet 2013 adressée pour exécution aux préfets et aux directions régionales et départementales de ces deux ministères.

Alors qu'on vient d'annoncer en haut lieu un "choc de simplification", cette circulaire de plusieurs pages est accompagnée de trois annexes très détaillées, dont on va résumer l'esprit, forcément de manière très sommaire (alors que les annexes sont compliquées et lourdes à appliquer correctement).

Lorsqu'un pouvoir adjudicateur (le PA) a demandé la détention d'un certificat déterminé, il "doit" permettre à tout candidat de revendiquer "l'équivalence" par la production d'un certificat fondé sur un référentiel différent : que faire si celui-ci est moins exigeant sur certains critères ?



- 1) Depuis deux décennies, une partie des réformes de la commande publique résulte de la transposition en droit français des directives européennes.
- 2) Article 74-IV du CMP 2001 : "Pour l'extension d'un ouvrage existant, lorsque l'unité architecturale, technique ou paysagère le justifie, le marché de maîtrise d'œuvre peut être attribué sans mise en concurrence à la personne qui a été titulaire du marché initial de maîtrise d'œuvre de cet ouvrage."

En effet, en écartant ce candidat, le PA peut être jugé fautif s'il n'a pas vérifié que tous les signes de qualité du certificat exigé initialement dans l'avis d'appel public à concurrence étaient appropriés au marché en question !

La folle "mécanique" s'enclenche illico circulaire : si le PA demande la production d'un certificat de qualification, il doit au préalable "en étudier complètement toutes les exigences, critères et modalités d'évaluation qui composent le référentiel de ce certificat et les analyser au regard des besoins du marché" (sic), de telle façon qu'il puisse préciser le contenu détaillé des éléments indispensables devant figurer dans les référentiels d'autres certificats pour être admis en équivalence ! On imagine alors l'énormité du temps à consacrer à ces nouvelles tâches avant de lancer n'importe quelle mise en concurrence !

Si les préfets et les directeurs destinataires de cette circulaire décident de l'appliquer, on peut s'attendre à ce que les pouvoirs adjudicateurs cessent d'exiger des certificats de qualification !
Piètre résultat, défi à l'intelligence, contreproductif de qualité.

La présente analyse n'est nullement une critique générale de la réglementation des marchés publics qui comporte beaucoup de dispositions tout à fait judicieuses.

Faute de pouvoir les citer toutes, on donnera en exemples quelques alinéas du Code des marchés publics, ayant trait aux candidatures :

"Lorsque le pouvoir adjudicateur décide de fixer des niveaux minimaux de capacité, il ne peut être exigé des candidats que des niveaux minimaux de capacité liés et proportionnés à l'objet du marché." (art.45-I du CMP)

"Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui." (art.45-III)

"L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas le pouvoir adjudicateur d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats." (art. 52-I)

"L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché." (art.52-I)

5 - BEAUCOUP DE RÈGLES POSENT PROBLÈME

Nous venons d'évoquer quelques "mésaventures" réglementaires : le principe de méfiance envers tous les acteurs et le dogme du "tout concurrence" sans aucune attention pour la spécificité éventuelle des prestations, ont, pour un certain nombre de domaines, compromis le bon usage des deniers publics.

Nous aurions encore beaucoup de choses à dire sur bien d'autres règles de la commande publique. On aurait pu traiter :

- La suspicion systématique sur les avenants ; et pourtant, quand l'établissement du programme livré à une maîtrise d'œuvre précède de cinq ans, (voire bien plus) la livraison d'un équipement, ce n'est pas une faute mais un devoir de tout maître d'ouvrage consciencieux d'actualiser ledit programme jusqu'à la dernière minute ; devrait-il livrer un ouvrage obsolète pour plaire à quelques ayatollahs du caractère intangible des marchés ?
- La valse hésitation sur les variantes, "interdites sauf..." dans certains cas, et "autorisées sauf..." dans d'autres.
- Le dilemme des maîtres d'ouvrage quant à écarter d'une mise en concurrence un acteur qui est déjà intervenu dans l'opération, par exemple en tant que programmiste ou d'auteur d'un cahier des charges ou d'un diagnostic (au sens des articles 12 ou 19 du décret 93-1268).
- Les conditions du recours au dialogue compétitif et à la conception-réalisation, toujours aussi délicats à manier.
- La distinction subtile entre critères et sous-critères, surtout si l'on y ajoute les conditions de notation.
- La malhonnêteté de dénommer esquisse (pourtant bien décrite par le décret 93-1268) des prestations exigées au niveau d'un avant-projet plus que détaillé.
- La presque (car il existe quand même une demi-échappatoire) impossibilité de modifier une équipe de cotraitants dans un groupement, même quand tous les signataires (dont le maître d'ouvrage public) sont d'accord pour signer un tel avenant.
- Les aléas et vicissitudes de l'allotissement.
- L'inefficacité des règles contre les offres anormalement basses.
- Et bien évidemment, tous les dérapages des marchés à procédure adaptée.

Dans un prochain numéro de la revue, il faudra sans doute revenir sur l'analyse des diverses procédures de la commande publique, afin de déterminer celles qui nous semblent les mieux adaptées à la spécificité de la maîtrise d'œuvre.

Car, pour cette nature de mission, il est assez aisé de démontrer⁴ pourquoi l'appel d'offres est contreproductif de qualité, face aux enjeux de tout bâtiment destiné à rendre des services au public et qui constituera, pour des dizaines de décennies, un maillon du patrimoine bâti du pays.

L'OBSESSION DU TOUT CONCURRENCE L'A EMPORTÉ SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LES TRIBUNAUX SANCTIONNENT LE PLUS SOUVENT LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS QUI VEULENT CONFIER LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT, DIRECTEMENT À L'ARCHITECTE QUI L'A CONÇU

6 - LES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS S'ORGANISENT

Nous constatons que, pour ce qui concerne la création du cadre de vie (du mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au dernier marché d'entretien ou d'exploitation des bâtiments en passant par la maîtrise d'œuvre), la commande publique s'enferme dans un système semé d'embûches.

Ces embûches et parfois des jurisprudences malencontreuses, finissent par faire obstacle à la bonne utilisation des deniers publics.

Les maîtres d'ouvrage publics en sont tellement conscients (certaines interruptions d'opérations ont coûté fort cher à certains d'entre eux) qu'ils s'organisent pour échapper aux règles de la commande publique, ou pour s'en libérer au maximum.

Ils disposent de divers "outils".

Les premiers existent depuis longtemps et sont multiples (services techniques des villes, agences techniques régionales, etc). Mais des lois plus récentes ont permis d'en créer de nouveaux sous d'autres formes, telles que les sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) ou des sociétés publiques locales (SPL).

Même si le caractère "in house" nécessite quelques précautions, le but est évidemment d'échapper au carcan de la commande publique pour la plus grande partie des prestations amont des opérations.

Si les prestations en cause ne concernaient que le "mandat de maîtrise d'ouvrage", il n'y aurait pas lieu de s'alarmer.

Hélas, ce qui préoccupe légitimement les professionnels privés de l'ingénierie, c'est que le champ d'intervention fixé par les statuts de toutes ces structures publiques, est le plus souvent extrêmement large.

Car nous y retrouvons fréquemment toutes les prestations de services pouvant concourir à la réalisation des ouvrages, donc toutes les missions d'AMO, la programmation et bien évidemment, la maîtrise d'œuvre..., qui seront autant de marchés échappant aux professionnels privés.

Les autres outils utilisés par les pouvoirs adjudicateurs sont toutes les procédures "globales" qui leur permettent, au prix d'efforts un peu plus importants au départ, de conclure un seul marché, qui les libère de plusieurs dizaines

de mises en concurrence, qui sont autant d'occasions pour les prétendants insatisfaits d'engager des recours, qui vont bloquer l'opération.

Les outils existent : concession, conception réalisation, CREM, VEFA, BEA, BEH, DSP, PPP, etc, il n'y a qu'à choisir. Avec une différence au bénéfice des procédures globales, que l'on évoque à voix basse : la plupart du temps, quand ils concernent des travaux, ces marchés sont conclus avec une entreprise générale qui est bien mieux armée pour tenir un délai que la personne publique qui doit faire appel à plusieurs dizaines d'entreprises sans lien juridique entre elles⁵.

7 - ÉPILOGUE

Il est désagréable de conclure sur une note pessimiste : pourtant, on ne peut que constater la situation difficile dans laquelle se trouvent les prestataires intellectuels privés (surtout les PME) qui voient aujourd'hui le champ de leurs activités se réduire par la montée en puissance des structures publiques. Et, comble d'infortune, plus d'offres pour moins de marchés conduisent aux offres anormalement basses que les maîtres d'ouvrage ne savent pas écarter.

Rassurera-t-on les professionnels privés en leur rappelant qu'ils ont toute leur place dans les marchés globaux : ils y "joueront leur partition", soit pour leur client privé (PPP) soit dans l'intérêt du groupement de cotraitants que la personne publique leur a imposé d'intégrer (conception-réalisation).

Mais les maîtres d'œuvre ne seront plus directement au service des personnes publiques.

Naguère, leur implication dans le seul intérêt de la personne publique nous avait paru intelligente ; sans doute avions-nous tort. ▲



→→→ GILBERT RAMUS
président de l'Observatoire
de la concurrence "public-privé"



3] Les lecteurs ne seront pas surpris que les rédacteurs de ladite circulaire aient suggéré au pouvoir adjudicateur de se décharger de ces tâches sur sa maîtrise d'œuvre, évidemment taillable et corvéable à merci.

4] Lire la démonstration dans *Passion Architecture* n° 37, pages 8 à 11 : "Concurrence, heurs et malheurs"

5] Dans une opération allotie, la défaillance d'une seule entreprise dont les travaux se trouvent sur l'un des chemins critiques du planning, peut désorganiser le déroulement de tout le chantier.



LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

À TOUS LES ARCHITECTES, AUX JEUNES ET FUTURS ARCHITECTES,

Sans relâche, avec assiduité et implication, avec énergie et audace, l'équipe "CONGRÈS 2013" composée de syndiqués volontaires des huit syndicats départementaux d'Île-de-France, ont travaillé depuis plusieurs mois à l'invention, la création et l'organisation de l'événement 2013 de l'Unsfaf, en relation permanente avec le Bureau National de l'Unsfaf.

Un véritable événement 2013 pour l'Unsfaf, tant les formats de ce congrès sont innovants :

- un lieu magique sur les bords de Seine, en plein cœur de Paris, dans un quartier en pleine évolution architecturale ;
- une superficie exceptionnelle de 3 500 m² réservée aux expositions, aux ateliers, aux tables rondes et aux temps forts du congrès ;
- un concept par village thématique, où chacun des huit villages décline un thème (recherche et développement technique, politique, formation, compétence et rémunération, étudiants et jeunes architectes, Unsfaf nationale, Unsfaf en régions, partenaires techniques et économiques, donateurs d'ordres) à travers des présentations, des interventions, des échanges et des ateliers ;
- une animation prise en charge par les syndicats départementaux de l'Île-de-France, le Conseil des Régions et le Bureau National de l'Union, mais aussi par le Club Prescrire et le GEPA ;
- une impressionnante pléiade d'intervenants largement ouverte à nos partenaires, politiques, institutionnels, professionnels, industriels, architectes, philosophe, sociologue, experts et donneurs d'ordres ;
- un programme structuré autour de moments forts : inauguration officielle du 44^e congrès par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, la conférence de Rudy Ricciotti sur "l'architecture, un combat Capital", la table ronde sur "Grand Paris/Architecture capitale", la table ronde sur "Profession en mutation, l'enjeu du BIM, au delà de la maquette numérique", la table ronde sur "L'architecture, un capital pour l'avenir", la table ronde sur "Architecture et Société à construire", la remise du 13^e Prix du Projet Citoyen ;
- un événement ouvert à tous les architectes, aux jeunes diplômés, aux étudiants, mais aussi à tous les acteurs de l'acte de bâtir ;
- un temps privilégié où chaque syndiqué peut inviter le ou les partenaires de son choix, au moyen d'invitations mises à sa disposition.

Le premier acte de l'événement, celui de la conception et de la construction s'achève.

Le second acte de l'événement, celui du rassemblement reste à vivre tous ensemble.

Dans le contexte économique difficile qui, jour après jour, entraîne encore davantage notre profession vers le fond, déjà

CE GRAND RASSEMBLEMENT INDISPENSABLE AU REBOND DE NOTRE PROFESSION AURA LIEU LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2013 À PARIS.

pour certains vers le non retour et la cessation d'activité, il est plus que jamais indispensable de pouvoir compter sur une **profession rassemblée et forte**, qui, avec force et conviction, exprime d'une seule voix, toute sa détermination à faire bouger les choses, à faire évoluer les conditions de l'exercice de notre profession, au bénéfice de structures professionnelles viables et stables, d'une production architecturale équilibrée et harmonieuse, d'un cadre de vie où il fait bon vivre et d'un environnement que nos enfants auront plaisir à cultiver.



© YANN KERSALE - © BOBEL - ARCHITECTES JAKOB + MAC FARLANE

Ce grand rassemblement indispensable au rebond de notre profession aura lieu les 3, 4 et 5 octobre 2013 à Paris.

Par votre présence active, c'est vous qui lui donnerez toute sa dimension et tout son sens.

Architectes, étudiants et jeunes architectes, retrouvons-nous à Paris et faisons entendre notre voix !

Toute l'équipe "CONGRÈS 2013" compte sur vous.

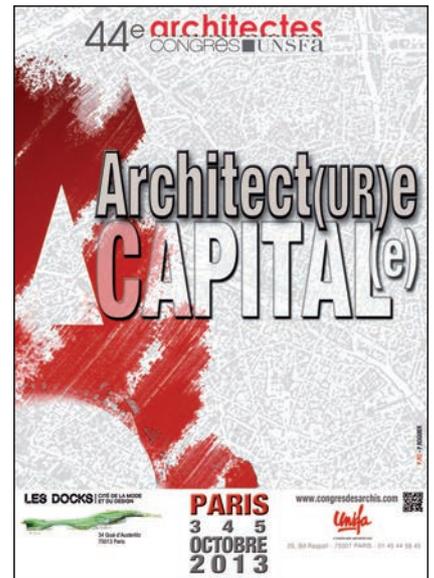
C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillerons début octobre, aux DOCKS/Cité de la mode et du design, quai d'Austerlitz à Paris.

Confraternellement ▲

→→→ **DIDIER CHINARDET**
président de l'Unsfaf Île-de-France



44^E CONGRÈS DES ARCHITECTES : Architect(ur)e CAPITAL^(e)



JEUDI 3 OCTOBRE 2013

- 8h45 – 9h30 → Accueil des congressistes - Retrait des badges - Café et viennoiseries
- 12h00 – 13h00 → **Inauguration officielle du 44^e congrès par Aurélie FILIPPETTI**, ministre de la Culture et de la Communication - sur la Place Centrale
- 13h00 – 14h00 → Déjeuner sur les Villages
- 17h30 – 18h00 → Visite des villages
- 18h00 – 19h00 → **Conférence de Rudy RICCIOTTI** : “L’architecture, un combat Capital” sur la Place Centrale
- 19h00 – 19h30 → Visite des villages
- 19h30 – 20h30 → **Cocktail offert par le GEPA** sur la Place Centrale
- 20h30 → **Dîner de gala au MoonRoof**

→ VILLAGE TECHNIQUE (V1)

- 9h30 – 12h00 → Présentation de produits, procédés et innovations sur les stands des partenaires
- 14h15 – 15h00 → Présentation des thèmes développés le vendredi 4 octobre 2013
- 15h30 – 16h15 → Expériences de chantiers en cours ou réalisés - Interface avec les différents intervenants de la construction

→ VILLAGE POLITIQUE (V2)

Exposition le Grand Paris

→ VILLAGE FORMATION, COMPÉTENCE ET RÉMUNÉRATION (V3)

- En continu → Mise en situation de l’accessibilité (*parcours adapté*)
- 11h00 – 11h45 → Atelier - L’optimisation de la contribution formation / FIF-PL / OPCA-PL
- 14h30 – 15h45 → Table ronde - RT2012 - Retours d’expériences administratifs et techniques

→ VILLAGE ÉTUDIANTS ET JEUNES ARCHITECTES (V4)

- En continu → Rencontre avec les associations d’étudiants
- 10h00 – 10h45 → Présentation de logiciels 3D
- 16h15 – 17h00 → Table ronde - l’entrée dans la vie professionnelle au travers de la HMONP

→ VILLAGE UNSFA NATIONAL (V5)

Exposition Les grands combats de l’Unsfa - 2002 - 2013

- 17h30 – 19h00 → Ouverture des votes des syndiqués pour le Bureau National, Le Conseil National et les motions

→ VILLAGE UNSFA EN RÉGIONS (V6)

Présentation des syndicats territoriaux, de leurs fonctionnements et de leurs actions

- 9h30 – 10h30 → Témoignages - Bonjour les départements
Des syndiqués témoignent : ce que le syndicat représente pour eux

- 11h00 – 12h00 → Vie syndicale, ressources, trucs et astuces : agendas des manifestations locales, présentation des syndicats locaux, actions spécifiques.

→ **Lancement du concours photo** “sous le casque de chantier” : “on dit quelquefois au village qu’un casque ça sert à rien du tout... ça sert à donner du courage...”. Animation présente les 2 jours.

- 14h15 – 15h15 → **Unsfa en région** - un relais opérationnel de la vie syndicale, un relais de représentativité et un relais de sensibilisation.

- 17h00 – 17h45 → **Architectes autrement, diversification du métier**

→ VILLAGES PARTENAIRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES - DONNEURS D'ORDRES (V7-8)

- 9h30 – 10h15 → Table ronde - La place de l’architecte dans la société
- 11h00 – 11h30 → Atelier - L’Optimisation de la fibre optique
- 14h30 – 15h15 → Table ronde - L’architecte face à la crise
- 16h45 – 17h30 → Table ronde - L’architecte face aux qualifications

→ LA PLACE CENTRALE

- 15h45 – 16h15 → Atelier - Formez-vous au BIM
- 18h00 – 19h00 → Conférence de **Rudy RICCIOTTI** : “l’architecture, un combat capital”

- 8h45 – 9h00 → Accueil des congressistes - Retrait des badges - Café et viennoiseries
 9h00 – 9h30 → Visite des villages
 13h00 – 14h00 → Déjeuner sur les Villages
 18h00 – 19h00 → Remise du **13^e Prix du Projet Citoyen**, sur la Place Centrale
 19h00 – 19h30 → Présentation du congrès 2014, Résultats des votes du Conseil National et du Bureau National, Discours du nouveau président
 20h00 → **SOIRÉE DU CLUB PRESCRIRE** au Chai 33 - Offert par les partenaires industriels du Club Prescrire

→ **VILLAGE TECHNIQUE (V1)**

- 9h45 – 10h45 → Table ronde - La gestion de la qualité d'air sous contrôle - Société Nora
 11h00 – 11h45 → Table ronde - RT2012 et aspects architecturaux : une contrainte ou un atout ? Société Saint Gobain Vitrage
 11h45 – 13h00 → Présentation de produits
 14h00 – 15h15 → Présentation de produits
 15h15 – 16h15 → Table ronde - Accessibilité, l'humain au centre de la Création, la conformité du projet et le confort d'usage - Le maître d'ouvrage : ses besoins - Le maître d'œuvre : la réglementation, l'adaptation, l'application - Société Geze
 16h30 – 17h15 → Table ronde - L'eau, une ressource, un capital - Société Siplast
 17h45 – 19h30 → Présentation de produits

→ **VILLAGE POLITIQUE (V2)**

- Exposition le Grand Paris
 11h30 – 12h15 → Table ronde - Syndicat force de propositions vis-à-vis du législatif

→ **SALLE "EST"**

- 14h00 – 14h45 → Table ronde - Architecte élu local

→ **VILLAGE FORMATION, COMPÉTENCE ET RÉMUNÉRATION (V3)**

- 10h15 – 11h00 → Échanges entre syndiqués sur la rémunération et les compétences
 11h00 – 11h45 → Médiation - Résolution des conflits - Avocats, experts
 14h00 – 15h00 → Table ronde - Pour une juste rémunération des architectes
 16h15 – 17h00 → Échanges sur la Formation continue

→ **VILLAGE ÉTUDIANTS ET JEUNES ARCHITECTES (V4)**

- En continu → Rencontres avec les associations d'étudiants
 12h15 – 13h00 → Présentation de la diversité des métiers de l'architecture
 16h15 – 17h00 → Présentation de logiciels

→ **VILLAGE UNSFA NATIONAL (V5)**

- 9h00 – 12h00 → Suite des votes des syndiqués
 9h15 – 10h00 → Atelier - Les ressources humaines de nos agences et la convention collective
 11h00 – 11h45 → Table ronde - Pour une maîtrise d'œuvre forte et indépendante - Organisations professionnelles du cadre de vie
 14h00 – 14h30 → Présentation des différents exercices de la profession en Europe - Ian Pritchard (DG du CAE)
 14h30 – 15h00 → Comment s'installer en Europe - Échanges avec Ian Pritchard (DG du CAE)
 16h15 – 16h45 → Table ronde - Les enjeux d'une rénovation durable

→ **VILLAGE UNSFA EN RÉGIONS (V6)**

- Présentation des syndicats territoriaux, de leurs fonctionnements et de leurs actions
 10h00 – 11h00 → Focus, échanges d'expériences entre architectes : actions significatives ou originales
 15h30 – 16h15 → Pratiques métier - Rapport avec les maîtres d'ouvrages : se présenter, négocier missions et honoraires, l'autorité sur le chantier (jury de concours, observatoire de la commande, Office du Bâtiment)

→ **VILLAGES PARTENAIRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES - DONNEURS D'ORDRES (V7-8)**

- 10h45 – 12h00 → Table ronde - Architecture, énergie et futur
 14h00 – 15h00 → Table ronde - architectes, économie et confiance
 16h00 – 16h45 → Actualité - Maison individuelle et dommage - Ouvrage - MAF

→ **LA PLACE CENTRALE**

- 9h30 – 10h45 → Table ronde - Grand Paris, architecture capitale
 12h00 – 13h00 → Table ronde - Profession en mutation l'enjeu du BIM, au-delà de la maquette numérique - architectes, économistes, ingénieurs
 15h00 – 16h00 → Table ronde - L'architecture, un capital pour l'avenir - architectes, philosophe, sociologue
 17h00 – 17h45 → Table ronde - Architecture et Société à construire - avec la participation d'Alain Maugard

→ **SALLE "EST" ATELIERS GEPa**

- 9h30 – 11h00 → Atelier - RT2012
 11h00 – 12h30 → Atelier - Management

- 8h45 – 9h00 → Rendez-vous pour le départ du parcours
 9h00 – 10h30 → Visite de la réalisation de Rudy Ricciotti, Ilot T8 - Avenue de France (à confirmer)
 10h30 – 11h45 → Parcours architectural du quartier Masséna

- 12h30 – 14h30 → Déjeuner sur la terrasse de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine
 14h30 – 16h00 → Visite guidée de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Nota : convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.

Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.



© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier



39 quai Lucien-Lefranc
93303 Aubervilliers Cedex
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81
E-mail : domolab@saint-gobain.com

ÉDITO

Industriels – Architectes : le pari du gagnant-gagnant



LIONEL BLANCARD DE LÉRY, PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE

Notre profession, décidée à relever le défi technique le plus en amont possible du projet, a besoin de plus en plus de bénéficier de bibliothèques "intelligentes", fiables, pérennes et à coût maîtrisé. Seuls les industriels sont capables de nous garantir toutes ces qualités pour leurs produits.

En échange de cette mise à disposition gratuite et universelle (lisible par tous les logiciels), que peuvent proposer les architectes ? Des informations sur le projet, pour ceux qui le souhaitent, une préférence française ou européenne en cohérence avec le développement d'industries locales proches de nos chantiers, des liens directs et interactifs entre nos besoins, nos désirs ou nos rêves et les compétences de nos industriels de la plus petite PME aux grands industriels. Le pari gagnant-gagnant est possible. Les technologies d'aujourd'hui le permettent.

Nous sommes les concepteurs du projet, gardons la main et préservons notre avenir. Les industriels et moi-même vous invitons à découvrir nos travaux lors du congrès de l'Unsa qui se déroulera les 3, 4 et 5 octobre 2013.

Informations et inscriptions sur le site : www.congresdesarchis.com

12^e Fête des ARCHI'S aux Voûtes, Frigos de Paris

Le 26 juin dernier, le Club Prescrire a accueilli plus de 300 invités lors de la 12^e édition de la Fête des ARCHI'S aux Voûtes, Frigos de Paris. Cette édition était organisée sous forme de soirée Casino/Kermesse. Cette ambiance conviviale a permis aux participants de s'amuser et de se rencontrer autour des tables de jeux. La soirée s'est clôturée par un concert. 16 lots ont été remis aux heureux gagnants du tirage au sort, distribués par l'équipe Prescrire et ses partenaires.



L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
 → **HENRIK MEYER-HOFFMANN**
 E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
 Tél. : 01 49 64 52 61
 Site Internet : www.construction.basf.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
 → **JULIEN LEPEERS**
 E-mail : julien.lepeers@vella.com
 Port. : 06 45 28 33 21
 Site Internet : www.fermacell.fr



GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS
 → **MARC MARIONI**
 E-mail : mmarioni@granitifandre.it
 Port. : 06 72 77 53 31
 Site : www.granitifiandre.biz



FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLÉUM ET DES TEXTILES FLOUÉS
 → **CHRISTOPHE CROIZON**
 E-mail : christophe.croizon@forbo.com
 Tél. : 03 26 77 86 45
 Site Internet : www.forbo-flooring.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
 → **BRUNO MONCELET**
 E-mail : b.moncelet@geze.fr
 Tél. : 01 60 62 60 96
 Site Internet : www.geze.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
 → **NADEGE IRLE**
 Tél. : 01 48 61 70 80
 E-mail : contact@vedafrance.com
 Site : www.vedafrance.com



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMEABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
 → **ALAIN BIRAULT**
 E-mail : alain.birault@lafarge.com
 Port. : 06 03 58 41 24



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
 → **STELLA NANECOU**
 E-mail : s.nanecou@mansion.com
 Tél. : 03 81 50 56 77
 Site Internet : www.mansion.com
 www.la-porte-en-verre.com



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
 → **ISABELLE BONNET**
 E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
 Tél. : 02 40 33 56 56
 Site Internet : www.minco.fr



JOHANN SOUVESTRE
 RESPONSABLE STYRODUR FRANCE

E-mail : johann.souvestre@basf.com
 Tél. : 01 49 64 52 92



MARC MARIONI
 RESPONSABLE PRESCRIPTION IDF

E-mail : mmarioni@granitifandre.it
 Port. : 06 72 77 53 31

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...



STYRODUR® C

POUR L'ISOLATION DES BÂTIMENTS À FORTES SOLlicitATIONS

Le **Styrodur® C** est l'isolant vert en polystyrène extrudé (XPS) conçu par **BASF** en 1964. Sa faible hydrophilie et ses performances thermiques et mécaniques en font un isolant particulièrement adapté à des applications très exigeantes telles que l'isolation des toitures inversées, des parties enterrées et des sols d'un bâtiment.

C'est bien pour leurs caractéristiques exceptionnelles que les panneaux **Styrodur® C** ont été choisis pour l'isolation du radier du projet expérimental européen **BuildTog** de l'architecte Nicolas Michelin à Sénart : ils isoleront et porteront les deux bâtiments passifs (besoin de chauffage est inférieur à 15 kWh/m².an) pendant toute leur durée de vie, même dans des conditions de forte humidité.

Confort thermique et faible consommation énergétique sont ainsi assurés, grâce au **Styrodur® C**.

- 1 L'isolation sous radier avec des panneaux **Styrodur® C**
- 2 BuildTog : un projet passif conçu par Nicolas Michelin (A/NM/A)

GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS



EXENTIAL

ESSENTIEL ET PUR COMME SEULE LA MATIÈRE PEUT L'ÊTRE

Une esthétique minimale marquée par de légères nuances ton sur ton, en ligne avec les tendances de design les plus avancées, Exential se pose comme une collection destinée à remplir les espaces d'architecture et les intérieurs juste avec son aspect matériérique. Pure, Elemental, Intrinsic, Basic et Deep sont les cinq teintes de la collection Exential : proposés en 150 x 75 cm et 75 x 75 cm, tous les matériaux de la collection présentent deux finitions. Silk-touch est idéale pour les intérieurs et donne à la matière une finition veloutée au toucher tout en exaltant ses caractéristiques chromatiques. Mais Exential peut devenir également un matériau structuré et fort, particulièrement conseillé pour les revêtements extérieurs et surtout pour les espaces wellness : piscines, bains turcs, spas et centres de bien-être.



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

SOPRA® DALLE CERAM

UNE NOUVELLE GAMME NUANCES DÉVELOPPÉE PAR SOPREMA POUR SUBLIMER L'ESTHÉTIQUE DES SOLS EXTÉRIEURS

Sopra® Dalle Ceram est une dalle d'extérieur en grès cérame monolithique de 20 mm d'épaisseur au format de 60 cm x 60 cm. Sa gamme nuance propose pour chaque coloris (ardoise, beige ou taupe) une déclinaison de trois teintes. Ce panachage offre un effet esthétique unique pour mettre en valeur les terrasses.

Sopra® Dalle Ceram est équerre et rectifiée, facile à poser, avec des bords abattus et une surface antidérapante pour un usage extérieur. Elle résiste au gel, aux chocs thermiques et a une grande résistance à la rupture par flexion.

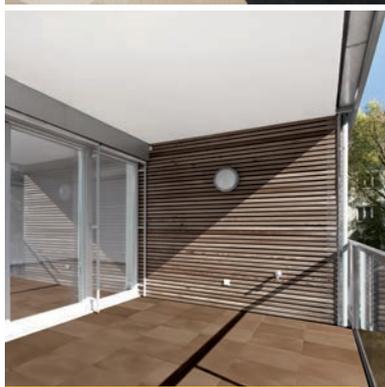
En cas de pose sur plots, deux solutions sont possibles :

- Les plots fixes **SOPREMA** en polypropylène, disponibles en 2 hauteurs : 8 et 35 mm
- Les plots à vérin **SOPREMA** en polypropylène, disponibles en 4 hauteurs réglables comprises entre 40 et 260 mm

Sopra® Dalle Ceram est la seule dalle du marché T11 pouvant être utilisée pour protéger un complexe d'étanchéité.



WWW.SOPREMA.FR



THIERRY SONET
DIRECTEUR DU PÔLE TECHNIQUE ET DE LA PRESCRIPTION
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION BOIS, PVC, ALUMINIUM

GIRASOLS

LA GAMME IDÉALE POUR FILTRER VOS APPORTS LUMINEUX

Les Girasols sont constitués d'un cadre aluminium et de remplissage lames.

La famille Girasol propose deux modèles :

- **Aluminium** composé d'un cadre alu de 33 mm d'épaisseur et de lames alu inclinées ou droites, de 68 x 10 mm, au pas maximum de 102 mm.
- **Medley Bois**, composé d'un cadre aluminium réalisé par assemblages mécaniques vissés, d'une épaisseur de 33 mm et de lames Bois, Red Cedar, de 90 x 15 mm, au pas de 100 mm, ajoutées par vissage direct sur le cadre. L'ensemble de ces attaches reste invisible grâce à un capotage discret.

Modulables en petites ou grandes dimensions et disposant d'accessoires de manœuvre et de fermeture (poignée, verrous), les Girasols disponibles dans de nombreux coloris RAL, sont idéaux pour filtrer les apports solaires dans vos pièces à vivre ou faire office de brise vue, afin de délimiter un espace privatif, que ce soit sur baie ou hors baie.



WWW.VOILETS-THIEBAUT.COM



MURIELLE LANGLAIS
DIRECTRICE MARKETING
E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaud.fr
Port. : 07 86 26 31 30



All About Flooring. All About You.

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ **REMI DUVERT**
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES
→ **YANN LE BARILLIER**
E-mail : ylebarillier@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 50 58
Site Internet : www.primagaz.fr



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
→ **SAMUEL ESKENAZI**
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIÈRES DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ **BRUNO CARREL**
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
→ **THIERRY SONET**
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, MATTES DE DESOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
→ **CHRISTOPHE BARRUEZO**
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURES D'OCCULTATION
→ **RÉGIS MOTTE**
E-mail : rmotte@schuco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
→ **ÉTIENNE ROCHETTE-CASTEL**
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69
Site Internet : www.sikkens.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ **ERIC LAINE**
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

→ OLIVIA RIVIERE

E-mail : o.riviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr



MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS

→ THIERRY GOUIX

E-mail : thierry.gouix@hydro.com

Port. : 06 27 58 07 89



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM

→ MURIELLE LANGLAIS

E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaud.fr

Port. : 07 86 26 31 30

Site Internet : www.volets-thiebaud.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

→ JEAN-CLAUDE GIRAUD

Tél. : 01 45 13 45 13

Port. : 06 07 66 13 50

E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Site Internet : www.weber.fr

always around you **zehnder**

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR

→ ERIC LE CORRE

E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr

Port. : 06 73 27 01 80

Site Internet : www.zehnder.fr

WWW.WEBER.FR

WEBER
CHANGE
DE TON !



...ET ANNONCE LA COULEUR



JEAN-CLAUDE GIRAUD
CHEF DE MARCHÉ NATIONAL PRESCRIPTION

E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Tél. : 01 45 13 45 13

Port. : 06 07 66 13 50

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS



ENDUITS MINÉRAUX NOUVELLES COLLECTIONS COULEURS 2013

Des enduits minéraux pour la restauration du bâti ancien, les façades neuves à décorer et imperméabiliser ou pour les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur.

La collection minérale de référence "Weber Terre d'Enduits" 96 teintes : la pérennité d'un savoir hérité du passé.

Des régions et des paysages : la France est un territoire homogène aux vastes spécificités régionales. À l'instar d'une mosaïque de paysages, son architecture est le reflet de particularités géologiques. Le bâti traditionnel offre ainsi une palette de couleurs de façades héritée du passé, directement inspirée de l'emploi des matériaux locaux.

La collection "Éclat minéral" 48 teintes : lumières et couleurs minérales pour l'éclat de nouvelles architectures.

La marque Weber fait évoluer les gammes d'aspects colorés de ses enduits de façades pour offrir une nouvelle palette enrichie, créativement colorée en regard des tendances les plus innovantes de l'architecture d'aujourd'hui et épouser les aspirations des architectes, à la recherche de tons saturés et profonds qui affirment le geste architectural et l'épanouissement esthétique du cadre bâti de demain

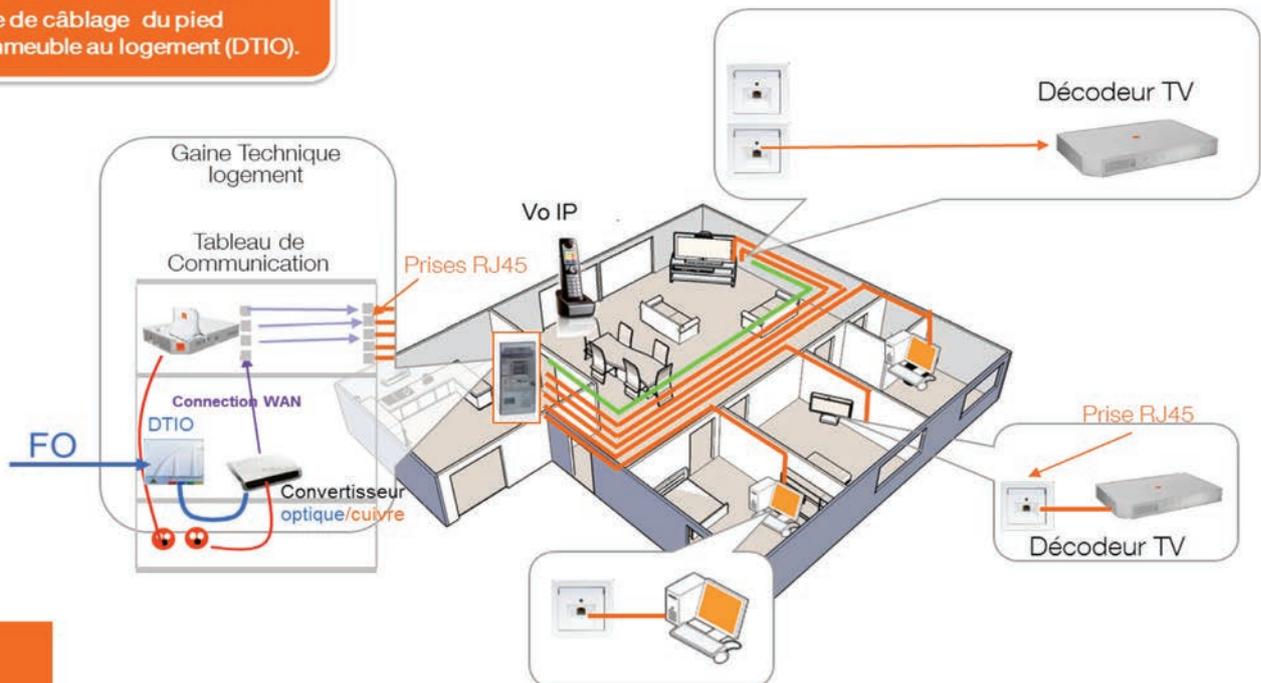
Site concevoir et prescrire : www.weber.fr

Centre de renseignements techniques : 08 2000 3300

Câblages de la Fibre Optique et du logement recommandations selon norme C15-100 (câblage cuivre structuré)

(*) : fibre optique RESOLINE

offre de câblage du pied d'immeuble au logement (DTIO).



orange™

LA QUALITÉ ARCHITECTURALE FACE À LA COMPLEXIFICATION ET L'ACCROISSEMENT DES ENJEUX



La création architecturale est le fruit d'une démarche intellectuelle qui mobilise la plupart des atouts de l'esprit humain : imagination et raison, culture et savoirs, talent et capacité d'analyse et de synthèse, etc.

Quant au "produit" même de la création architecturale, il présente deux caractéristiques exceptionnelles :

- la pérennité de l'œuvre : tout bâtiment s'impose pour des décennies, voire des siècles ;
- l'impact des constructions dépasse les seuls intérêts du propriétaire et de ses constructeurs, puisque chaque bâtiment constitue, à son échelle, un maillon bien réel du patrimoine construit : la collectivité est donc concernée.

Il est donc tout à fait logique que le domaine du cadre de vie ait été depuis longtemps l'objet de toutes les attentions des parlements successifs, des gouvernements, des administrations, des normalisateurs et plus largement des professionnels.

Et on constate que les règles et les enjeux fixés à la construction n'ont jamais cessé de se multiplier et de se complexifier¹.

À chaque étape de cet accroissement des enjeux, on se demande si la "qualité architecturale"² va pouvoir être au rendez-vous.

La réponse sera positive si l'on procède avec discernement.

Pour que la qualité architecturale ne soit pas affectée à l'occasion de l'accroissement des performances dans tel ou tel compartiment du programme (aujourd'hui la transition énergétique), il suffit de satisfaire trois conditions :

- Que le programme ne commette pas l'erreur de cibler un objectif en oubliant tous les autres, comme le montre aujourd'hui le dangereux contrat de performance énergétique³ ;
- Que la conception continue d'être confiée aux architectes qui sont, par formation et fonction, les maîtres d'œuvre capables de raisonner "global" (c'est-à-dire en ne négligeant aucun facteur de qualité) ;
- Que les architectes puissent continuer d'être (notamment au sein de leurs sociétés d'architecture) indépendants des puissances financières (sociétés financières, industriels, entreprises, etc).

Le Bureau National de l'Unsa

1} Voir *Passion Architecture* n° 45, pages 12 à 15

2} Une architecture de qualité est celle qui, tout en tenant compte de multiples contraintes (réglementaires, normatives, économiques) a su répondre aux nombreux enjeux d'un bon programme et satisfaire à des valeurs essentielles : culturelle, sociale, environnementale, urbanistique, esthétique, fonctionnelle, ergonomique, technique, etc.

3} La raison des critiques portées contre le contrat de performance énergétique est précisément que le CPE cible un objectif en écartant la satisfaction de toutes les valeurs et de tous les autres objectifs à prendre en compte pour concevoir l'architecture.

a} Serre photovoltaïque à énergie positive, Clichy-La-Garenne (92) (architecte : Atelier Cité Architecture)

b} Immeuble de logements en accession, ZAC de la Montjoie - Saint-Denis (92) (architecte : Wilfrid Bellecour)

c} Passerelle du pôle multimodal de Villetaneuse (93) (architecte : DVVD ingénieurs architectes designers)



La qualité architecturale : une tarte à la crème ?

L'expression "qualité architecturale" est, je le crains, définitivement

galvaudée et nous en sommes tous responsables. Qui a envie de promouvoir une architecture médiocre ? Personne et pourtant on a parfois le sentiment que tout se conjugue en vue de cet objectif : une accumulation de normes absurdes, une incapacité à lutter contre tout ce qui renchérit le coût de la construction alors que nos voisins européens y réussissent, une obsession du décor quand c'est bien la structure qui compte et elle seule, une valorisation insuffisante des métiers du bâtiment, qui ont pourtant été, dans l'histoire, nos plus remarquables ambassadeurs et, parfois aussi il faut bien le reconnaître, une fermeture intellectuelle à l'architecture contemporaine.

Heureusement il y a le talent et les architectes français n'en manquent pas. C'est pourquoi j'ai envie de leur dire : libérez-vous et battez-vous contre ce qui vous empêche de travailler correctement.

Alors la question de la qualité architecturale n'en sera plus une. Et nous pourrons enfin parler d'architecture, tout simplement. Mais avec passion.

ALAIN JUPPÉ
maire de Bordeaux

UNE MATURATION DE PLUS DE VINGT SIÈCLES

Issues du triptyque Vitruvien "*utilitas-firmitas-venustas*", les valeurs historiques de la qualité architecturale se sont transmises de siècle en siècle, à travers les ouvrages des théoriciens (Vitruve, Alberti, Perrault, etc...) pour aboutir à cinq notions fondamentales :

L'Ordonnance est ce qui donne à toutes les parties du bâtiment leur juste grandeur par rapport à leur usage.

La Disposition est l'arrangement convenable de toutes les parties.

L'Eurythmie ou proportion, est le rapport que toute l'œuvre a avec ses parties.

La Bienséance, ou justification et pertinence de chaque ouvrage. Le choix du lieu, l'implantation et l'orientation relèvent de cette valeur.

La Distribution veut "qu'on ne s'engage à rien que selon les facultés de celui qui fait bâtir, et suivant la commodité du lieu". C'est en quelque sorte l'adaptation au programme, aux moyens du maître d'ouvrage, et au contexte.

La révolution industrielle donne le jour à de nouveaux enjeux, induits par l'urbanisation et l'industrialisation. Des découvertes de Lavoisier dans les années 1770, jusqu'à la loi sanitaire de 1902, une séquence historique voit l'hygiène publique gagner son emprise sur la société. **L'hygiénisme**, qui passe du concept d'aérisme à celui de Pasteurisme, aura une influence considérable sur la démarche conceptuelle, à commencer par l'architecture hospitalière.

Puis, au tournant du XX^e siècle, dans le basculement du rapport entre la **fonction et la forme**, résumé par la célèbre formule de Sullivan, apparaît l'assujettissement de toute expression architecturale aux impératifs d'une vision **fonctionnelle et rationaliste**.

Emerge en France le rationalisme structurel, selon lequel vérité et beauté naissent de la **pertinence de la structure**.



La qualité falsifiée de l'architecture

Ce qui révoquera ces excès d'expressivité qu'on voit malencontreusement émerger partout en France,

comme en Europe, avec le retard qu'ils déclarent à leur appontage, c'est incontestablement la crise que nous croisons et les analyses impitoyables qui leur tombent dessus. Les retards qu'ils ont, eux-mêmes, provoqués ne les épargneront pas. Ils arrivent trop tard et apparaissent, tout à coup, sans intérêt, à un moment où on ne les comprend plus, parce qu'on ne les attend pas.

Toutes ces incohérences de l'histoire récente de l'architecture, toutes ces choses colorées de vert ou de rose, tous ces gestes qualifiés indûment d'actuels, ne sont que les produits d'un manque de clairvoyance évidente de ceux qui les choisissent, comme de ceux qui les dessinent. Nous ouvrons et nous inaugurons des ouvrages insensés, immensément hors de prix, et qu'on nous présente comme des œuvres dites de qualité. En quelque sorte, les "messagers d'un certain caractère en architecture".

Mais de qui se moque-t-on ?

La crise aura eu, au moins, ça de bien : elle aura mis à jour l'incohérence entre les politiques spectacles et celles plus alarmistes sur les pénuries d'ouvrages de premier rang ou

de première appréhension écologique. Car **la qualité d'un ouvrage, on le sait depuis toujours, se niche d'abord dans l'expression de son urgence et dans la pertinence de sa destination, sa situation et sa densité**. Rarement dans des contorsions arrogantes.

Mais le temps, alors ? Ne compte-t-il pas dans nos appréciations ?

N'est-il pas, en effet, ridicule de devoir expliquer que toute cette énergie mise à bâtir le contraire du discours qu'on viendra de tenir sur l'impact carbone ou l'économie de matière, pris comme des projets d'avenir, est déjà d'un autre temps ? N'aurions-nous donc plus aucune intuition, aucune cohérence dans nos propos ? Et ne serions-nous là que pour profiter de ces ignorances ambiantes pour mettre à jour nos obsessions personnelles ?

Là, se perd la cohérence.

Nous sommes au temps des révolutions douces. Celles qui devraient nous faire dessiner des œuvres majeures, responsables et raffinées, destinées à tout renforcer autour d'elles, en concordance avec les mots qui rivalisent sur la ville, sur le paysage ou sur l'énergie. L'heure est à la cohérence et plus aux effets de style, à une architecture plus digne et performante. Tout simplement décente et impatiente.

FRANCIS SOLER
architecte



“**Défendre la qualité architecturale, c’est d’abord faire pleine confiance aux architectes comme créateurs.**”

L’œuvre architecturale est pour moi d’abord œuvre d’art, œuvre singulière, inédite. Loin de ce qui est formaté, standardisé, trop attendu. Faire œuvre d’art, ce n’est pas pour autant ignorer ni mépriser les usages, les fonctions, ni les attentes des citoyens et des élus, ni les contraintes qui toujours existent et pèsent. Jean Racine écrivait des chefs-d’œuvre en alexandrins (forte contrainte pour l’écriture) et dans l’absolu respect de la règle des trois unités (lourde contrainte pour la dramaturgie). C’est toujours ainsi.

L’architecture (et l’urbanisme) se fraient un chemin d’harmonie quand on sait faire confiance aux hommes et aux femmes de l’art, prendre le beau risque que l’art en lui-même emporte, entre “la pesanteur et la grâce”.

JEAN-PIERRE SUEUR
sénateur du Loiret

“**LA COMPÉTENCE IMPLIQUE AVANT TOUT UN ENSEIGNEMENT DISPENSÉ PAR DES PRATICIENS. UN ENSEIGNEMENT THÉORIQUE NE FABRIQUE PAS UN ARCHITECTE.**”



↑ **[...] Pour moi, le véritable exploit d’une architecture n’est pas dans la hardiesse du geste, dans l’importance d’un porte à faux ou dans le gigantisme, il réside dans son utilité. [...] Bien sûr, l’utilité ne se cantonne pas à son acceptation pratique ou fonctionnelle. Elle revêt un sens plus large, celui de l’usage en accord avec les pratiques sociales : le bon usage du bâtiment. L’utilité, c’est la qualité des conditions de vie, des conditions de travail, le plaisir d’habiter, la respectabilité procurée par un lieu attentif à l’habitant dans chacune de ses actions. En faire le cœur de sa réflexion situe l’architecte comme un véritable acteur de la société civile. C’est cette position que je revendique avant tout, une position éthique, et, pour paraphraser Remy Zaugg, je dirais que “l’architecture sans éthique n’est que cosmétique” !**

Denis Valode, architecte – extrait du livre La nature de l’architecte (2010)



LA “QUALITÉ ARCHITECTURALE”

Syntagme figé incantatoire, la notion de “qualité architecturale” renvoie à la linguistique et à la sémiologie. On songe au “mot mana” de Roland Barthes dont la signification valeureuse, protéiforme et insaisissable laisse à croire qu’il s’épanouit en se chargeant de tout, quitte à déborder comme le lait en éludant le sens.

En dehors d’exemples notoires ou anonymes que l’histoire ou les paysages du monde entier retiennent, ce qui est désigné sous ce vocable par des acteurs plus ou moins “dans le coup” prête souvent à rire quand le BTP s’en donne à cœur joie et que l’architecture y perd ses petits autant que ses fondements.

S’il est légitime de s’interroger sur les façons d’améliorer la qualité des constructions qu’elles soient publiques ou non, prestigieuses ou plus quotidiennes, l’architecture

ne devrait-elle pas s’auto suffire dans sa définition, sauf à désertier ce qui fait d’elle l’“art de bâtir des édifices” ? Au-delà de son échelle et de celle des budgets, elle suppose une ambition susceptible de se nicher dans le plus modeste des programmes pour changer le sens d’un lieu et d’un cadre de vie. Si elle dépend surtout de la formation, de l’intuition, du talent et des vertus des architectes, elle repose aussi sur les compétences et l’appétence de tous ceux qui interviennent dans la chaîne de production : maîtres d’ouvrage, décideurs politiques, bureaux d’études, entrepreneurs, artisans... Mais cette chaîne de production tend à s’affaiblir lorsque la financiarisation l’emporte, comme aujourd’hui, sur la préservation des savoir-faire. Quand la crise incite à la vigilance, laisser osciller l’architecture entre starification et indigence, diktats normatifs, coûts bas, bas coups et dumping d’honoraires est certes pernicieux, mais une société n’a jamais que l’architecture dont elle a envie.

L’Architecture mérite mieux ; elle relève d’un acte culturel au croisement de valeurs environnementales, sociales et esthétiques.

Christine Desmoulin, journaliste

DES VALEURS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

La qualité architecturale, faisceau convergent de principes contributifs à sa définition, n'est pas limitée à la satisfaction de performances techniques et économiques, mais suppose aussi la prise en compte d'autres valeurs essentielles : culturelle, sociale, et urbanistique, contextualité par rapport à un site, pertinence environnementale, esthétique et style, fonctionnalité, justesse des moyens mis en œuvre, ergonomie et confort, sécurité et santé des personnes, pérennité et évolutivité, optimisation en coût global (qui devrait prendre en compte les surcoûts du mal-vivre quand un ouvrage est médiocre)... l'énumération ne prétend pas être exhaustive.

Au fil des défis à relever, des courants de pensée, des expériences et des réglementations successives, de nouvelles notions émergent, tandis que d'autres évoluent, s'enrichissent ou se complexifient. Car pour chaque projet, la qualité architecturale repose sur une définition et une hiérarchisation de ces valeurs, au regard d'un programme et d'un contexte donné. Les enjeux sont toujours plus variés, et parfois même contradictoires.

Dans les "leçons d'architecture", Hertzberger propose de penser l'espace à travers l'usage et pas seulement la fonction : il essaie de mettre en place une sorte "d'ergonomie relationnelle" des espaces. Apparaît la **qualité d'usage**, selon laquelle le bâtiment donne ou pas satisfaction aux usagers à court comme à long terme.

Hertzberger a cherché à porter une attention particulière au destinataire du bâtiment, jusqu'à parfois lui abandonner certaines de ses prérogatives de concepteur.



« Du fait de son dynamisme et de sa vitalité, Grenoble est entrée dans le troisième millénaire en pleine métamorphose. »

Défricher, reconstruire, découvrir, relier, désenclaver, rénover, dévoiler, souligner : autant de gestes compliqués qui visent à faire évoluer mais aussi à embellir notre environnement urbain. Un environnement, magnifié, à Grenoble, par l'environnement naturel somptueux qui est le nôtre et la beauté des montagnes qui nous entourent. Cet environnement avec lequel certains considèrent que la ville ne pourra jamais rivaliser. Et il est vrai qu'au cours du 20^e siècle, Grenoble a grandi vite. Peut-être même trop vite pour assurer à tous les quartiers une qualité architecturale identique.

Parce que j'aime Grenoble, je veux que la ville vive. Qu'elle évolue. Qu'elle se métamorphose. Qu'elle s'embellisse. Parce qu'aucun choix n'est réductible à la technique dans ce qui touche à l'humain – et quoi de plus humain qu'une ville ? – la contribution des architectes qui nous aident, habitants, élus et techniciens, à dessiner la ville "de qualité" pour demain est évidemment déterminante. Mon expérience m'amène à témoigner que **la présence à nos côtés d'hommes et de femmes de l'art nous sécurise et nous grandit en ce qu'elle porte d'unique dans le domaine du sensible.**

MICHEL DESTOT

maire de Grenoble et député de l'Isère

Depuis, de nombreux architectes sont allés dans le même sens. Le maître d'usage est devenu un intervenant à part entière dans l'acte de construire.

Le **confort** se décline en confort d'ambiance, confort d'activité, confort spatial.

Les réflexions sur le logement social ont mis particulièrement en évidence la notion de confort spatial.

Mais dans ce domaine, la réglementation en matière d'accessibilité a des effets pervers sur la redistribution de la surface des pièces de vie, entraînant une banalisation et un appauvrissement de la réponse architecturale : les mètres carrés supplémentaires nécessaires à la circulation d'un fauteuil roulant dans les couloirs et les toilettes sont soustraits à la taille des séjours ; les entrées des logements ont disparu, ainsi que les cuisines fermées, au profit de cuisines ouvertes sur le séjour qui permettent une meilleure accessibilité ; les surfaces des sanitaires et des salles de bain sont mutualisées, ce qui constitue une régression coupable en terme d'usage.

Cette réglementation, qui devrait en théorie aboutir à l'amélioration du **confort spatial**, produit, dans une réalité économique défavorable, l'effet inverse.

La **pérennité**, qui intégrait jusqu'alors les questions du vieillissement et de l'entretien du bâtiment, s'est enrichie de la notion de "durabilité" environnementale.

Cette notion dépasse le sens couramment admis que l'on attribue à la pérennité, pour signifier, suivant les cas, aptitude d'une construction à être adaptable en fonction d'un changement d'usage, recyclable, ou "déconstructible".

L'architecte n'a pas attendu l'apparition des cibles HQE pour se préoccuper de la qualité de l'air, de l'exposition solaire, des effets de l'humidité et de la température, et du sens des vents dominants... puisque ces données sont largement prises en compte depuis l'antiquité.

Cependant, dans la continuité de l'hygiénisme, et en réponse aux maladies provoquées par l'utilisation de matériaux toxiques, ou par la mauvaise qualité des constructions (allergies, saturnisme, légionellose, cancer, troubles de la reproduction, troubles du comportement, etc...), l'attention portée à la **santé des occupants** impacte aussi bien la conception des locaux, que le choix des installations techniques et des matériaux.

Inscrit dans la mouvance d'un idéal environnemental, le "**bâtiment sain**" prône le recours aux matériaux naturels, l'économie des ressources naturelles, l'utilisation des énergies renouvelables.

LES CONDITIONS DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Au-delà des conditions incontournables, exprimées dans "le livre blanc des architectes", que sont **la compétence, la responsabilité et l'indépendance de l'architecte**, bien d'autres facteurs entrent en jeu.

La **compétence** implique avant tout un enseignement dispensé par des **praticiens**. Un enseignement théorique ne fabrique pas un architecte. Le taux de pénétration des architectes en exercice dans les écoles d'architecture est trop faible.

Cependant, une nouvelle génération d'architectes sort aujourd'hui des écoles. Après la génération European, arrive la génération Erasmus, de jeunes diplômés qui ont complété leurs études partout en Europe, ce qui leur a permis de comparer les pratiques et les modes de fonctionnement, dans les écoles et dans les agences.

Forte de cette expérience, cette génération représente un nouveau potentiel.



Pour moi, l'une des grandes valeurs ajoutées de l'architecture c'est le sur-mesure, la possibilité de créer des bâtiments qui collent aux plus près des besoins et des aspirations de nos clients. Nous sommes pour ainsi dire des artisans de l'espace.

La petite maison de couture Anna Ruohonen que nous avons inaugurée en avril dernier en est l'exemple vivant. Sur une parcelle d'une extrême compacité (23 m² d'emprise au sol), nous avons imaginé un bâtiment sur sept niveaux capable d'assurer à la fois les fonctions de fabrication et de présentation des collections de la styliste avec une utilisation optimale de l'espace. J'ai tout de suite pensé que l'architecture devrait jouer un rôle fort dans le marketing et la vente des produits. Nous avons dès lors cherché à tourner l'étroitesse de la parcelle à notre avantage. Les bow-windows vitrés nous ont permis de repousser les limites des façades sur la rue, offrant une grande transparence qui permet d'augmenter la visibilité de la marque et de communiquer son idéologie.

La conception et la fabrication de vêtements sont locales, éthiques et écologiques et tout le processus clairement lisible par les passants. À l'instar d'un des vêtements de la créatrice, l'architecture est aux mesures exactes de son usage.

PEKKA LITOW
architecte



La Petite Maison de Couture Anna Ruohonen, Paris

Autre condition essentielle favorisant l'implication des décideurs dans ce combat pour la qualité architecturale : **la sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage.**

Des initiatives fructueuses ont vu le jour : les **défis de ville**, rencontres entre des élus et des architectes, établissant un dialogue favorable à des projets réussis.

Sur le même principe, les **défis d'entreprise** réunissent chefs d'entreprise et architectes.

Il s'agit de mettre en avant des exemples, des actions significatives qui ont été menées par des binômes maître d'ouvrage – maître d'œuvre.

Autre initiative notable : l'école de Chaillot a mis en place à deux reprises une **formation au patrimoine et à l'urbanisme** pour les élus et responsables des collectivités territoriales, en partenariat avec des associations d'élus et de propriétaires. Cependant, dans la pratique quotidienne, on déplore souvent que la qualité de la formation de la maîtrise d'ouvrage soit insuffisante. Aujourd'hui en France, ce sont les collectivités territoriales qui font, ou pas, la qualité architecturale.

En dépit du travail remarquable des CAUE et des Maisons de l'Architecture, et de **l'implication de certains maires**, de grandes lacunes subsistent dans les villes ou les territoires, jusque dans la compréhension et la lecture des plans. C'est pourtant à ce niveau que les choix s'opèrent.

La nature de la démarche de conception est également une condition essentielle.

Les intentions visant à la qualité, souvent présentes à l'origine du projet, sont extrêmement vulnérables. Si elles ne sont pas partagées, si elles ne sont pas sans cesse en ligne de mire, elles risquent de se perdre au cours de la démarche : **la continuité** est indispensable.

Les nouveaux systèmes de management de projet seraient-ils garants de continuité ?

Avec le "building information modeling", le projet, élaboré sous forme de **construction virtuelle**, doit permettre une capitalisation des informations, lesquelles, dans un processus traditionnel, peuvent se perdre ou s'altérer entre chaque étape, puisqu'en cours d'opération, les acteurs changent et n'utilisent pas les mêmes outils.

Les résultats de chaque étape du processus sont fédérés (aspects structurels, empreinte écologique des matériaux, calculs énergétiques, dimensionnements des installations, emplacement des équipements, consignes d'entretien et de maintenance, transformation de la construction, démolition, etc...).

Enfin, il faut oublier cette croyance selon laquelle il y a concordance entre la qualité architecturale et le coût de l'opération. Au contraire, la qualité architecturale devient un facteur différenciant, voire un **avantage compétitif**.

Pour l'immobilier commercial, en particulier, c'est l'architecture qui va créer l'attractivité, non seulement par rapport aux autres formes de commerces, mais également par rapport à l'internet. ▲





Le GEPA ouvre
un **CYCLE DE**
CONFÉRENCES
gratuites

17 oct. 2013 :
Le Logement Contemporain

13 nov. 2013 :
Une agence 100% BIM

11 dec. 2013 :
Living Building Challenge

Renseignements et inscriptions sur le site : www.formation-architecte.com



www.formation-architecte.com

C'EST LA RENTRÉE : FORMEZ-VOUS !

En cette période de rentrée, je vous propose de découvrir en avant-première, les formations et conférences que nous avons programmées pour la rentrée. Le GEPA cherche toujours à devancer les attentes des architectes en matière de formation. Cette fois-ci, nous innovons tant sur les thèmes que sur les méthodes de formation que nous offrons.

Le BIM (Building Information Modeling) transformera votre pratique ! La conception, la construction et la maintenance d'un bâtiment est un processus très complexe qui exige une coopération poussée entre des personnes qui travaillent dans des domaines différents. L'architecte tient alors un rôle de première importance, en fournissant aux autres parties des données actualisées sur l'état du dessin.

Depuis avril 2013, le GEPA a mis en place une formation "BIM Concepts & Méthodologie" pour vous permettre de comprendre le processus de BIM Management et d'appréhender les modifications que le BIM induit dans votre pratique professionnelle quotidienne.

Notre action de formation continue, pour l'instant **unique sur le marché**, a pour but d'aider en tout premier lieu les architectes (mais pas uniquement) à comprendre et à s'approprier au travers de la maquette numérique, les nouvelles méthodes de travail, avec pour eux l'objectif de rester à la manœuvre sur ce dispositif. Pour accompagner le changement, le GEPA investit et met en place, à partir d'octobre 2013, un module en e-learning qui viendra compléter notre formation en présentiel.

Par le biais d'un "jeu dont vous êtes le héros", le stagiaire de la formation **BIM Concepts & Méthodologie**, à l'issue des 3 premiers jours de formation, se verra remettre la clé d'un module en ligne. Il deviendra alors acteur de sa formation et sera, pour un temps, dans la peau d'un BIM Manager. Ce module de mise en situation développera trois scénarios différents ; le stagiaire devra **faire des choix**, en s'appuyant sur les points évoqués en formation et pourra ainsi **évaluer immédiatement l'impact de ses décisions** sur son projet. À l'issue du module, il aura ainsi pu **évaluer ses acquis et ses compétences en tant que BIM Manager**.

Ce module sera **présenté en exclusivité lors du Congrès des Architectes** sur le stand du GEPA les 3, 4 et 5 octobre 2013 à Paris.

Il ne s'agit pas là de la seule innovation du GEPA. Notre rôle, outre la formation, est de vous informer des grandes tendances qui peuvent impacter votre pratique professionnelle au quotidien. C'est pourquoi le GEPA lance, dès la rentrée, un **programme de conférences**



gratuites. De 19h00 à 20h30, venez partager avec des confrères, échanger sur des sujets d'actualité, découvrir de nouvelles pratiques. Les conférences sont gratuites et ouvertes à tous les acteurs de la profession. Pour le moment trois thèmes ont été arrêtés :

- le 17 octobre 2013 : **Le Logement Contemporain**, par Monique Eleb et Philippe Simon – Cette conférence sera suivie d'une séance de dédicace du livre écrit par nos deux intervenants.
- le 13 novembre 2013 : **Une agence d'architecte 100 % BIM**, par Jacques Levy-Bencheton
- le 11 décembre 2013 : **Découvrir la certification Living Building Challenge**, par Joël Courchesne.

Enfin, le GEPA participe, pour la seconde année, à la **France GBC Green Building Week**. Ce parcours de la construction durable, initié dans le cadre mondial de la World Green Building Week, mobilise à nouveau cette année un grand nombre d'acteurs. Une vingtaine de manifestations est d'ores et déjà programmée dans le Parcours de la France GBC Green Building Week 2013, parmi lesquelles des visites de sites, des expositions, des conférences, etc. La France GBC Green Building Week 2013 s'articule ainsi autour d'un parcours national et régional. **Pendant toute cette semaine, le GEPA vous propose des formations sur le thème du Développement Durable, à des tarifs spéciaux "Green Building Week"**. Venez découvrir le programme et inscrivez-vous dès maintenant pour bénéficier de cette tarification exceptionnelle.

Je vous souhaite une belle rentrée ! ▲



→→→ **BERNARD COUDERT**
président du GEPA



UNSFA ÎLE-DE-FRANCE, UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS LES ARCHITECTES DE LA RÉGION

À l'occasion de notre congrès qui se déroule cette année à Paris, la région Île-de-France est à l'honneur dans ce numéro de *Passion Architecture*. Voici une présentation de ses équipes et de ses actions.

LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX

UNSFA 75 - Président : Gérard Sénior ; trésorier : Martine Dousset

SASM 77 - Président : Richard Riff ; trésorier : Alexis Dansette

SAY 78 - Présidente : Marielle Blisson ; trésorier Henry Hesnot

UA91 - Président : Miska-Patrice Anquetil ; trésorier : Laurent Arnoult

UA92 - Président : Bernard-Jacques André ; trésorier : Antoine Prime

ARCHI 93 - Président : Michaël Chour ; trésorier : Patrick Touraine

SAVM 94 - Président : Jean-Marc Lachaux ; trésorier : Patrice Zanchi

UNSFA 95 - Président : Christian Faliu ; trésorier : Éric Sutter

LE BUREAU RÉGIONAL, UNE ÉQUIPE RÉGIONALE À VOTRE ÉCOUTE

Président : Didier Chinardet (Essonne), vice-présidente : Evelyne Gossin-Bigot (Val-d'Oise), vice-président : Jean-Marc Lachaux (Val-de-Marne), vice-président : Gérard Senior (Paris), secrétaire générale : Laurence Guibert (Hauts-de-Seine), secrétaire : Jean-Marc Champetier de Ribes (Yvelines), trésorier : Jean-Pierre Monceyron (Seine-et-Marne), membre : Michaël Chour (Seine-Saint-Denis).

CONTEXTE

La région Île-de-France en chiffres :

- plus de 9 000 architectes inscrits à l'Ordre ;
- 8 départements, du plus petit (225¹ architectes ou entreprises d'architecture) au plus grand (5 354¹ architectes ou entreprises d'architecture) ;
- plus de 12 000 km², 1 301 communes ;
- région fortement peuplée (près de 20 % du pays) avec près de 12 000 000 habitants.

La région Île-de-France, poumon administratif historique et économique :

- concentration des structures de l'État ;
- concentration des sièges des principaux organismes professionnels ;
- concentration des sièges sociaux des grands groupes industriels et du BTP.

L'Île-de-France est la principale région européenne. En effet le PIB de l'Île-de-France est le cinquième des grandes villes du monde après l'aire métropolitaine de Tokyo, le Grand New-York, Los Angeles et Osaka.

LES ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSES

Dans le respect d'une totale autonomie de chaque syndicat départemental, les objectifs principaux de l'Unsfa Île-de-France sont d'organiser la fluidité de l'information sur les domaines syndicaux et professionnels ; contribuer à la représentativité de l'Unsfa nationale au sein des organismes institutionnels et professionnels concentrés sur la région ; valoriser et partager les expériences acquises par le travail et les résultats obtenus par les syndiqués dans leurs démarches et leurs participations à des groupes de travail et de réflexion départementaux, régionaux et nationaux.

ACTIONS FONDAMENTALES

Exercice de la profession

Œuvrer pour :

- faire connaître notre lutte contre le dumping des honoraires ;
- faciliter l'accès à la commande publique ;
- proposer des méthodes pour reconquérir le marché des particuliers ;
- tenir nos positions dans le cadre du paritarisme, notamment sur la base de l'observatoire de la profession ;
- affirmer les intérêts du collège employeurs afin d'asseoir la pérennité des entreprises d'architecture ;
- négocier la convention collective.

Formation adaptée

Agir pour :

- exiger une formation initiale mieux adaptée aux besoins des entreprises d'architecture et la doter de moyens en adéquation avec l'ambition d'une formation de haut niveau ;
- exiger des pouvoirs publics une mise en situation professionnelle d'une durée de deux ans, pour obtenir l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, avec les moyens nécessaires pour alléger la charge supportée par la profession ;
- soutenir, par l'intermédiaire du GEPA (Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes) la mise à disposition et la diffusion d'une formation continue à la hauteur des besoins des architectes.

¹ Chiffres communiqués par le GROAIF le 20/11/2012

Relation avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de l'Île de France (CROAIF)

Développer un vrai partenariat pour :

- placer notre relation avec l'Ordre sur la complémentarité de nos domaines d'action et de nos champs de compétences ;
- demander à l'Ordre de se limiter à ses missions légales, garanties de l'intérêt public de la profession réglementée ;
- défendre le rôle de l'Ordre lorsqu'il s'agit de valoriser l'inscription ordinale, garante d'une profession qualifiée ;
- participer aux côtés de l'Ordre aux prestations de serment et à l'accueil des jeunes consœurs et confrères.

Actions particulières

- être force de proposition sur les conditions d'exercice de notre profession ;
- consolider notre relation avec le CROAIF, le CAUE régional, l'association des Maires d'Île-de-France ;

- favoriser la relation avec les six écoles nationales supérieures d'architecture publique d'Île-de-France (ENSA) et l'ESA École Supérieure d'Architecture privée.

Actions complémentaires

- assurer la fonction de rédacteur en chef de la revue *Passion Architecture*, depuis sa création, il y a plus de dix ans.
- contribuer au succès du salon ARCHITECT@WORK, depuis sa création en 2008, à travers le Comité de pilotage et le Comité de sélection des innovations.

Architectes franciliens, notre crédibilité, c'est votre soutien ! ▲

→ → → **DIDIER CHINARDET**
président de l'Unsa Île-de-France



SAP UNSFA 75

Après une année riche en rendez-vous sur l'architecture en bambou en Inde par Neelam Manjunath, une approche DD par Pascal Gontier, la maquette numérique et le BIM, la visite du cinéma Le Louxor de La Maison des Metallos avec le Club Prescrire, la participation au Forum annuel de l'ESTP, l'organisation du 1^{er} championnat de ski des architectes SKI-DARCHI ouvert à tous, la participation avec Syntec Ingénierie, l'AITF, le FIDIC à la rédaction du CBDD Carnet de Bord du Développement Durable et de sa base documentaire sur les 63 thèmes.

Nous avons en projet, une grande manifestation avec l'Agence Parisienne du Climat, une formation sur la rénovation énergétique des bâtiments existants, le développement de la base documentaire du CBDD® et d'un webservice dédié, la visite du Stade Jean Bouin de Rudy Ricciotti de l'extension de l'école la Plaine Grands-Champs de Siz-IX Architecte, la participation active à ARCHITECT@WORK 2013.

contact@unsa75.com

SASM 77

Les actions du Syndicat des Architectes de Seine & Marne se concentrent sur 4 thèmes :

- poursuite des échanges avec la fédération du BTP 77 ;
- organisation de réunions avec l'OPBTP réunissant élus, maîtres d'ouvrages publics et privés, entrepreneurs et architectes, dont la dernière qui s'est tenue le 3 juillet sur le thème "le juste prix existe-t-il ?" a rencontré un vif succès ;
- sensibilisation de jeunes confrères qui trouvent dans le syndicat une plateforme d'échanges ;
- enfin bien sûr l'organisation du congrès qui mobilise des syndiqués trop peu nombreux,

LE SAY 78

- regroupe des agences d'architectes de taille et pratique diversifiées ;
- permet d'accroître les compétences individuelles par une mise en commun des savoir-faire ;
- renforce la représentativité de la profession au sein des diverses instances départementales ;

- se mobilise aux travers des échanges, des réunions mensuelles, des conférences, des formations, des visites de réalisations... La prochaine réunion portera sur le thème : la profession dans 5 ans (prospective), le calcul des honoraires en réaction au dumping.

say.yvelines@gmail.com

L'UA91

L'architecture c'est avant tout des femmes et des hommes architectes, des idées et des moyens, de l'ambition et du rêve, la volonté d'œuvrer au service du public et d'assurer aux générations actuelles et futures, un cadre de vie durable.

L'UA91 entreprend des actions locales, dîners rencontres avec les acteurs départementaux ou des spécialistes de secteurs spécifiques et participe à des manifestations départementales, commissions préfectorales ou paritaires. Notre ambition est de consolider la base pour une action nationale concertée et coordonnée avec les autres syndicats locaux de la région. Ensemble nous serons plus forts.

www.ua91.net

L'UA92

L'UA92 est un syndicat professionnel de dirigeants d'agences d'architecture des Hauts-de-Seine de 70 adhérents répartis sur le territoire du département. Son rôle est la défense de nos agences, le développement des échanges inter-cabinets, l'information et la formation continue, entre autres, sur le conception de bâtiments durables.



Voyage-étude des syndiqués à Rome 8-11 novembre 2012.

L'UA92 est affiliée à l'Unfsa (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes). Elle organise régulièrement de nombreux événements comme en juin une conférence à TF1 sur le Grand Paris Express qui a réuni plus de 110 architectes et maîtres d'ouvrage promoteurs ou bailleurs sociaux.

L'UA92 organise également des "ateliers bistrots" sur des thèmes intéressant les architectes, des visites de chantier avec le Club Prescrire (la prochaine est la Maison de l'apprentissage de Gennevilliers le 19 novembre), des journées de formation exclusives avec le GEPA (les prochaines sur le BIM en janvier 2014) et des voyages d'études (le prochain à Marseille et à Aix du 18 au 20 octobre). Enfin, l'UA92 a mis en place "Solid'archi" qui permet aux architectes affiliés de se retrouver et de partager expériences, affaires ou locaux.

Les architectes des Hauts-de-Seine peuvent retrouver ces informations sur notre site www.ua92.com où ils pourront également visionner notre film de présentation.



Formation GEPA/UA 92 : le point sur la RT2012 29 mai 2013 Boulogne

SA 93

Le syndicat des Architectes de la Seine-Saint-Denis accueille tous les architectes du département qu'ils soient libéraux ou exerçant en société. Il représente de part la loi, les 500 professionnels exerçant dans le département, dans la défense de leurs intérêts moraux et économiques.

En Seine-Saint-Denis, où les collectivités publiques ne prennent pas toujours en compte le savoir-faire des architectes locaux, le SA 93 met en avant leurs compétences tant comme spécialistes que comme généralistes.

Le SA 93 cherche à mobiliser les confrères, sensibiliser les décideurs de la Seine-Saint-Denis, convaincre l'opinion publique, pour améliorer les conditions d'exercice des architectes et pour promouvoir la qualité architecturale et environnementale dans le département.

Notre syndicat agit pour :

- attirer l'attention des élus et de leurs administrations, sur la nécessité de l'intervention et de la participation des architectes en qualité de conseil, aux concertations et décisions départementales (commissions, jurys, ...),
- convaincre nos concitoyens qu'ils ont le plus grand intérêt, même pour de petits travaux, à utiliser les services et compétences d'un architecte, véritable garant d'une prestation de qualité,
- veiller au respect de la profession, de son éthique, face à un service public, qui parfois concurrence déloyalement les professionnels privés, régulièrement inscrits au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France, assurés et formés.
- demander une meilleure pondération entre la définition d'intérêt public de l'architecture (loi de 1977) et la réalité des conditions d'exercice de l'architecte.
- accélérer la prise de conscience des enjeux environnementaux de la planète de tous les acteurs de la construction, au travers de la démarche HQE.

SAVM 94 : MOINS SOLITAIRES, PLUS SOLIDAIRES

S'informer, se former, se défendre, être représenté, échanger, sont les vocations du Syndicat des Architectes du Val-de-Marne. Intégré à l'Unfsa, les adhérents se réunissent chaque premier mercredi du mois lors de dîner/réunion de travail au cours desquels différents thèmes sont abordés comme sur le nouveau permis de construire, la RT2012, la maîtrise d'œuvre et la promotion.

Les thèmes à venir, présentés par des professionnels qui en font un exposé clair et détaillé concernent : la mutualisation des moyens pour les architectes, la loi MOP, les architectes de copropriété, les honoraires.

Nous programmons également des voyages, des visites de chantiers. Cette année nous organisons notre première fête annuelle.

Le syndicat c'est aussi l'entraide et la solidarité. Lorsque un problème d'ordre architectural, règlementaire, contractuel se présente, les membres du SAVM sont disponibles pour répondre et trouver les solutions les plus adaptées.

savm94@gmail.com

UNSFA 95

C'est une équipe organisatrice de 10 adhérents élus qui avancent le plus collégialement possible, et d'une vingtaine d'adhérents à jour de leurs cotisations...

Notre nom est Unfsa plutôt que "architectes du Val d'Oise" "AVO" pour avoir une vision nationale d'une politique professionnelle équitable, responsable et transversale, le département restant l'échelle de notre responsabilité.

Notre problématique se développe sur sept programmes de vie syndicale **pour faire changer et bouger les lignes, être solidaires, mutualiser et augmenter la taille de nos entreprises:**

- **Les dysfonctionnements des procédures d'autorisation**, le permis de construire articulation de nos responsabilités et de nos compétences en est la base en particulier.
- **Le débat et la rencontre avec thème et mixité** : nous avons créé un événement de rencontres, débats et approfondissement de thèmes entre acteurs et usagers de l'architecture.
- **Le dumping** : en parallèle actuellement de l'association marché public nous organisons ce travail de veille et d'attaque sur les effets compétences travaux supplémentaires contentieux des dumpings en tout genre que nous constatons aujourd'hui et qui ne sont plus tolérables.
- **Le vieillissement et l'accueil des jeunes** : petit syndicat, petite couverture des entreprises sur le département, nos confrères vieillissent, exercent comme libéraux, restent dans des chiffres d'affaires indigents, investissent sans qu'il y ait une transmission envisageable. Face à ce constat, passer en société et ouvrir à de jeunes confrères par l'acquisition de parts sociales est nécessaire. Donner une perspective aux petites "agences" de pouvoir servir aux générations montantes et de valoriser leurs réseaux, c'est avoir une politique de développement durable.
- **Les mutualisations et le groupement** : corollaire de l'action précédente, la nécessité de tenir compte des seuils d'efficacité, moyens en lisibilité, crédibilité financière, transversalité technique, formation continue et innovation... Se mutualiser, c'est d'abord avoir une culture du projet partageable, c'est ensuite penser développements et polarités.
- **Les pistes de progression trans-professionnelles** : le syndicat participe avec la FFB à l'OGB 95. Nous portons le palmarès de l'environnement (7^e édition) en valorisant les relations entre maîtrise d'ouvrage usager, architectes et entreprises dans des réalisations exemplaires.
- **L'identité et la plateforme** : le syndicat a changé de logo, et met en place un site internet plus interactif, au service des architectes et accessible par le grand public www.unsfa95.eu ▲

ÎLE-DE-FRANCE "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE"

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR



L'UNSA
ET L'ÉQUIPE
DE PASSION
ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AVANT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE CE CAHIER
DÉDIÉ À LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE :

- A+B ; ACTIO ARCHITECTURE ; ALU (ANQUETIL) ; ARCIMBOLDO ; ARKHENSPACES ;
 ART & BUILD ; ATELIER 2A+ ; ATELIER BELLECOUR ; ATELIER CITÉ ARCHITECTURE ;
 ATELIER D'ARCHITECTURE HALL IDASIAK ; ATELIER NORD SUD ; ATELIER TARABUSI ;
 ATIC ; B/NT ; BEHREND ARCHITECTURE ; GILLES BOUCHEZ ; MICHEL BOURDEAU ;
 BRUNOLD-MICHON ; CALQ (1) ; CANALE3 ; CRÉPET B. ; DVVD INGÉNIEURS ARCHITECTES
 DESIGNERS - MAROUILLAT ; EBSG - BLISSON MARIELLE ; ENCORE HEUREUX ;
 EPICURIA ; ÉQUATEUR ; CHRISTIAN FALIU ; FORMARCHI ; JEAN-FRANÇOIS GUFFROY ;
 ÉRIC HAOUR ; HESTERS-OYON ARCHITECTES (2) ; ITAR ARCHITECTURES ; LEM ;
 JEAN-PIERRE LOTT ; LUSSO ET LAURENT ; MARÉCHAUX ARCHITECTES ; MASS ;
 PATRICK MAUGER ; BRIGITTE MELLA ; BÉATRICE MOUTON ; NAUD ET POUX ;
 NOMADE ; FARIBA NOURDEH ; OBA OFFICINA BALISTRERI ARICI ; BRUNO PALISSON ;
 JAMES PASS ; PAMELA PINNA ; ISABELLE POUQUET ; PRAT GIGOU RIDGWAY ;
 RAPAPORT ; RB ARCHITECTES ; MICHEL REMON ; RICHARD & SCHOELLER (3) ;
 RIFF ARCHITECTURES ; PHILIPPE ROUVEAU ; SAGL ; RICHARD SCOFFIER ;
 SORIA ARCHITECTES ; TERRENEUVE ARCHITECTES (4) ; TNA ARCHITECTES ;
 VONG DESIGN COLLABORATIVE (5) ; HERVÉ VACHON

ATELIER 2A+

JEAN-LOUIS QUERTINMONT ET GILLES LEFEBURE

VERSAILLES (78)

1 EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE G. POLITZER ET CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS, CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Champigny-sur-Marne

Date de réalisation : 2009

Vue de la coursive en maille métallique

2 et 3 GROUPE SCOLAIRE DES FRÈRES LUMIÈRE : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE DE 9 CLASSES ET UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE 11 CLASSES

EN SITE OCCUPÉ, FRESNES (94)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Fresnes

Date de réalisation : 2008

(2) *Vue des classes*

(3) *Vue générale*



CANALE 3

P. BOUDON, J. MICHEL, Y. MONNOT

PARIS 19^E

1 CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS (ESPACES COMMUNS, PÔLE RESTAURATION, CHAMBRES), SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (78)

Maîtrise d'ouvrage : Base de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

Date de réalisation : Chantier en cours

2 CRÉATION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE À VILLETANEUSE (93) - LABEL PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Maîtrise d'ouvrage : ICF La Sablière

Date de réalisation : 2012

3 RÉHABILITATION ET RÉSIDENTIALISATION DE 48 LOGEMENTS COLLECTIFS À VILLETANEUSE (93) - VALEUR PATRIMONIALE (ARCHITECTE JEAN RENAUDIE) - MILIEU URBAIN DENSE, SITE OCCUPÉ - LABEL PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

Maîtrise d'ouvrage : ICF La Sablière

Date de réalisation : 2012



NOUVEL HORIZON ARCHITECTURES (NZA)

FARIBA NOURDEH

PARIS 20^E

1 CONSTRUCTION D'UN FOYER LOGEMENTS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES, PARIS 14^E
(BÂTIMENT HQE, BBC EFFINERGIE)
Maîtrise d'ouvrage : Paris Habitat OPH
Date de réalisation : 2012
Façade sur rue



© F. NOURDEH

1 2



© F. NOURDEH

2 CRÈCHE DES OURS (40 BERCEAUX),
SAINT-OUEN L'AUMÔNE (95)
Maîtrise d'ouvrage : Communauté
d'agglomération de Cergy-Pontoise
Date de réalisation : 2008
Détail clôture



© F. NOURDEH

3

3 RÉSIDENCE ÉTUDIANTE LOUISE BOURGEOIS,
ANTONY (92)
Maîtrise d'ouvrage : Antony Habitat
Date de réalisation : 2011



© ISABEL LABELLON

1

SARL RIFF ARCHITECTURES

RICHARD RIFF, ÉRIC JANICOT

COMBS-LA-VILLE (77)

1 et 2 CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE COMBS-LA-VILLE (77)
Architectes associés : Semont-Rapaport
Maîtrise d'ouvrage : SAN Sénart
Date de réalisation : 2005

3 CONSTRUCTION DU STADE ROGER COUDERC VESTIAIRES, CLUB HOUSE + 2 TERRAINS
DE RUGBY, COMBS-LA-VILLE (77)
Maîtrise d'ouvrage : Combs-La-Ville
Date de réalisation : 2010
Ossature bois du Club house



© ISABEL LABELLON

2 3



© FADI HALBIB

SARL SÉMON RAPAPORT ET ASSOCIÉS

DANIEL RAPAPORT, JEAN-CLAUDE SEMON, SANDRA
THIMOTHEE, CAMILLO GAUTHREAU

BRIE-COMTE-ROBERT (77)

1 "LES TERRASSES DU LAC" : CONSTRUCTION NEUVE DE 69 LOGEMENTS
EN ACCESION, CRÉTEIL (94)

Maîtrise d'ouvrage : Promosaf
Date de réalisation : 2012

2 CENTRE CULTUREL FESTIF LE SAFRAN, BRIE-COMTE-ROBERT (77)

Maîtrise d'œuvre : Sémon Rapaport (mandataire),
Trace Architecture
Maîtrise d'ouvrage : commune de Brie Comte Robert
Date de réalisation : 2006

3 BUREAUX CANARD, COULOMMIERS (77)

Maîtrise d'ouvrage : Antoine Canard
Date de réalisation : 2011



SAGL – ARCHITECTES ASSOCIÉS

PHILIPPE GALLOIS, DOMINIQUE LANTEZ

PARIS 14^E

BÂTIMENT LOGISTIQUE OXYLANE, MARNE-LA-VALLÉE (94)

Bâtiment certifié HQE, niveau BBC pour les bureaux
(B.e.t. HQE / Cabinet Daucher-Payet)

Maîtrise d'ouvrage : ARGAN SA
Date de réalisation : 2011/2012

- (1) Plot bureaux
- (2) Abri vélos – bureaux



© EPAMARNE / ARCHITECTE - SAGL / PHOTO : JEAN-PAUL HOUDRY, 2013

© EPAMARNE / ARCHITECTE - SAGL / PHOTO : JEAN-PAUL HOUDRY, 2013

© EPAMARNE / ARCHITECTE - SAGL / PHOTO : JEAN-PAUL HOUDRY, 2013

BRIGITTE MELLA

VERT-LE-PETIT (91)

CRÈCHE MUNICIPALE (25-30 BERCEAUX)
À OSSATURE BOIS, VERT-LE-PETIT (91)

Traitement HQE, énergie solaire, puits canadien
Date de réalisation : 2008



IP ARCHITECTES

ISABELLE POUQUET

ETRÉCHY (91)

1 et 2 LE "FILTRE" : EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
DANS UN LOTISSEMENT, LARDY (91)

Maîtrise d'ouvrage privée
Date de réalisation : septembre 2012

3 et 4 EXTENSION CONTEMPORAINE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À ARPAJON (91)

Maîtrise d'ouvrage privée
Date de réalisation : juin 2013



Santé, Prévoyance, Retraite : les contrats Madelin des travailleurs non salariés

Publi-
rédactionnel

Les contrats Madelin permettent aux travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'une complémentaire santé, d'un contrat prévoyance, dépendance ou épargne retraite, pour les aider à financer leurs frais de soins, garantir un revenu ou un capital en cas d'arrêt maladie, invalidité, perte d'autonomie ou décès et compléter leurs revenus à la retraite. Les cotisations versées peuvent être déduites du bénéfice imposable dans la limite d'un certain plafond.

POUR QUI SONT LES CONTRATS MADELIN ?

Les TNS, c'est-à-dire les professions libérales (architectes, médecins, avocats, notaires...), les commerçants et artisans, les dirigeants ou gérants majoritaires de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le conjoint collaborateur non rémunéré par le TNS.

COMMENT CHOISIR UN CONTRAT SANTÉ MADELIN ?

Le contrat santé Madelin permet à l'architecte libéral d'être remboursé en tout ou partie de ses frais de soins ou d'hospitalisation. L'assuré peut choisir d'étendre les garanties santé à son conjoint et/ou ses enfants. Plusieurs niveaux de protection existent. En fonction de ses besoins, il déterminera avec son assureur le niveau de garantie qui lui correspond le mieux.

À QUOI SERT UN CONTRAT PRÉVOYANCE MADELIN ?

À protéger l'architecte libéral et sa famille en cas d'arrêt maladie, invalidité, dépendance ou décès. Par exemple, un contrat prévoyance Madelin lui permettra de percevoir un revenu s'il doit s'arrêter de travailler après un accident. S'il décède, ses enfants pourront percevoir une rente éducation pour être soutenus financièrement pendant leurs études. S'il devait perdre son autonomie pour les gestes ordinaires de la vie quotidienne, une rente dépendance pourrait lui être versée pour l'aider à faire face aux conséquences financières de sa situation.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

L'objectif du contrat retraite Madelin est de compléter ses revenus à la retraite. Les cotisations doivent être versées au moins une fois par an. Un montant minimal de cotisation est fixé lors de la souscription. Différentes options sont proposées.

Pour sécuriser son contrat retraite, l'assuré peut choisir d'investir sur des fonds en euros. Son investissement ainsi que les intérêts acquis au fil des ans sont alors garantis. Le fonds en euros est majoritairement investi en obligations. Son rendement a atteint en moyenne 2,9 % en 2012, selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Pour dynamiser son contrat, l'adhérent peut faire le choix d'investir dans des supports en unités de compte (UC) composés d'obligations, mais aussi de supports plus risqués (actions, immobilier...). Son investissement n'est pas garanti. Son montant varie en fonction de la valorisation de ces différents supports. Les supports en

UC peuvent offrir, sur le long terme, des perspectives de performances supérieures à celles du fonds en euros.

Enfin, le TNS peut opter pour un contrat retraite Madelin en points. Les cotisations versées sont alors directement transformées en points retraite. La rémunération de l'épargne se traduit par l'augmentation de la valeur de service du point retraite.

Une fois à la retraite, l'architecte perçoit sa prestation sous forme de rentes qui lui sont versées régulièrement.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX DES CONTRATS MADELIN ?

Les cotisations versées sur un contrat retraite Madelin sont fiscalement déductibles, à hauteur de 10 % du PASS ou bien, si ce montant est plus élevé, 10 % du bénéfice imposable, majoré de 15 % de la fraction de ce bénéfice qui excède 1 Pass, dans la limite de 8 Pass.

Les cotisations versées pour un contrat santé ou prévoyance Madelin sont fiscalement déductibles à hauteur de 3,75 % du bénéfice imposable, majoré de 7 % du Pass, dans la limite de 3 % de 8 Pass.

Les cotisations versées pour se protéger en cas de perte d'emploi sont aussi fiscalement déductibles à hauteur de 2,5 % du Pass, ou si ce montant est plus élevé, 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 Pass.

POUR EN SAVOIR PLUS :

GROUPE HUMANIS

0800 05 23 60

du lundi au vendredi de 9h à 19h



GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

William Cool, direction commerciale

wcool@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

LOI RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI : CE QU'IL FAUT RETENIR

LA FIN DES CLAUSES DE DÉSIGNATION

Dans sa décision du 13 juin 2013, le Conseil Constitutionnel a validé les dispositions de la Loi à l'exception des "clauses de désignation".

Elles permettaient jusqu'à présent aux partenaires sociaux de la branche de désigner un opérateur santé pour l'ensemble des entreprises d'architecture.

Cependant, les accords de branche déjà conclus ne sont pas remis en cause, jusqu'à leur date d'échéance.

Actuellement, les partenaires sociaux procèdent à un nouvel appel d'offres simultanément pour le régime frais de santé et prévoyance. À l'issue de cette procédure, un (ou plusieurs) opérateur recommandé par la branche assurera la continuité des deux régimes à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'ALLONGEMENT DE LA PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE APRÈS LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

La durée de la portabilité des garanties prévoyance - en vigueur depuis le 1^{er} avril -, et des garanties frais de santé - en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013 - est actuellement de 9 mois.

La loi relative à la sécurisation de l'emploi allonge sa durée de 9 à 12 mois, **au plus tard :**

- au 1^{er} juin 2014 pour les garanties santé
- au 1^{er} juin 2015 pour les garanties prévoyance.

LA MODULATION DES COTISATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE

Effective depuis le 1^{er} juillet 2013, les modulations sont les suivantes :

- 4,5 % pour les CDD d'usage d'une durée inférieure à 3 mois
- 5,5 % pour les CDD d'une durée comprise entre 1 et 3 mois
- 7 % pour les CDD d'une durée inférieure à 1 mois
- exonération des cotisations patronales d'assurance chômage pour une durée de 3 mois pour l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans

Pour les contrats en CDI et les CDD de remplacement, le taux de cotisation patronale de l'assurance chômage reste à 4 %.

TEMPS PARTIEL

PLANCHER DE 24 HEURES HEBDOMADAIRES

Contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2014 :

La durée minimale hebdomadaire de travail d'un salarié à temps partiel ne pourra être inférieure à 24 heures ou à l'équivalent calculé sur la période prévue par un accord collectif.

Contrats en cours au 1^{er} janvier 2014 :

Ils auront jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour intégrer la nouvelle durée minimale de travail.

Dérogations

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2016, à moins que son employeur soit dans l'impossibilité de lui en accorder le

bénéfice en raison de l'activité économique de l'entreprise, tout salarié qui en fera la demande pourra bénéficier de cette durée minimale.

Il pourra également être dérogé à ce seuil à la demande – écrite et motivée – du salarié (en cas de contraintes personnelles ou afin de cumuler plusieurs activités pour atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à 24 heures).

MAJORATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Les heures complémentaires seront dorénavant majorées à hauteur de 10 %.

Contrats en cours au 1^{er} janvier 2014 :

Ils auront jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour intégrer la nouvelle majoration des heures complémentaires.

LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

À l'expiration du mandat des délégués du personnel (tous les 4 ans actuellement)

L'employeur informe le personnel de l'organisation des élections par affichage.

Le document affiché précise la date envisagée pour le premier tour. Celui-ci doit se tenir, au plus tard, le 45^e jour suivant le jour de l'affichage, sous réserve qu'une périodicité différente n'ait pas été fixée par accord.

En cas de franchissement du seuil de 8 salariés déclenchant les élections

Lorsque l'organisation de l'élection est consécutive au franchissement du seuil d'au moins 8 salariés équivalent plein temps pendant 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 3 années précédentes, le premier tour de l'élection des délégués du personnel se tient dans les 90 jours suivant le jour de l'affichage.

CRÉATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation est le successeur du droit individuel à la formation (DIF). Il permettra à tout salarié de capitaliser un nombre d'heures de formation (20 heures de formation par an, dans la limite de 120 heures), qui seront conservées en cas de changement ou de perte d'emploi. ▲



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : RESPONSABILITÉS, CADRE JURIDIQUE ET ENJEUX



La définition de la consommation conventionnelle issue de l'arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la RT 2012 précise que la réglementation thermique doit s'entendre comme un référentiel standard permettant de déterminer les qualités intrinsèques d'un bâtiment et non comme une norme en phase d'exploitation. Des écarts importants peuvent ainsi être constatés entre la performance conventionnelle, issue d'une modélisation simplifiée, et la performance réelle qui résulte de l'évolution du bâtiment, du climat, des usagers et de leur comportement. Selon cet arrêté, aucun lien ne doit donc être établi entre la consommation conventionnelle et la consommation réelle.

Cependant, en l'absence de texte spécifiant le sort des réclamations pour non-respect de la réglementation, l'existence de notre régime de responsabilité décennale basée sur la présomption de responsabilité des constructeurs fait craindre de nombreuses recherches de responsabilité sur ce fondement pouvant déboucher sur des positions très différentes d'une juridiction à l'autre entraînant ainsi une insécurité juridique. Cette incertitude impose des précisions juridiques.

POUR RAPPEL

Le contrôle du respect de la réglementation thermique se concrétise par deux attestations :

- au dépôt de la demande de permis de construire, le maître d'ouvrage atteste de la prise en compte de la réglementation (constructions neuves et bâtiments ou parties de bâtiments existants) ;
- à l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage fournit à l'autorité compétente un document attestant que la réglementation a été prise en compte par le maître d'œuvre ou, en son absence, par lui-même (constructions neuves ou bâtiments existants).

Dans tous les cas, l'attestation peut être établie par différentes personnes, dont l'architecte, y compris celui de l'opération.

Les attestations de prise en compte de la RT ne valent pas quitus de responsabilité pour les maîtres d'ouvrage et les constructeurs. Dans le cas où ces attestations font défaut ou sont ultérieurement contredites par un défaut de performance énergétique du bâtiment, la responsabilité de leur auteur et des constructeurs pourra être recherchée.

PROPOSITION POUR CONTENIR ET ENCADRER LÉGALEMENT LES RÉCLAMATIONS RELATIVES À UN DÉFAUT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La MAF, représentée par Michel Klein, directeur des sinistres, a participé activement aux réflexions de toutes les parties prenantes à l'acte de construire pour envisager des solutions permettant de garantir la performance énergétique. Une proposition

de texte de loi a rassemblé les membres du groupe de travail du Plan Bâtiment Durable chargé de la question (CNOA, FFB, FFSA, FPI, CINOV, CAPEB) : l'encadrement de la garantie de performance énergétique reste dans le système d'assurance décennale obligatoire des constructeurs, mais la définition de la destination de l'ouvrage en matière de performance énergétique est prise au sens strict de la réglementation thermique (seuil de consommation conventionnelle prenant en compte cinq usages et pour l'ensemble de l'ouvrage, et non lot par lot). L'impropriété à destination est appréciée sur les critères suivants : une consommation conventionnelle supérieure à un certain seuil déterminé par décret et l'existence de dommages affectant matériellement l'ouvrage.

Le recours à l'expertise est encadré et le contrôle de la consommation se fait sur la base des éléments techniques ayant servi au calcul de la performance énergétique au moment de la construction.

UNE PROPOSITION DE LOI

"[...] la destination mentionnée à l'article 1792 du code civil [...] est appréciée, en matière de performance énergétique, au regard de la seule consommation 'conventionnelle' de l'ouvrage [...]. La production énergétique à usage externe est prise en compte, uniquement si elle entre dans son calcul. L'impropriété à destination ne peut être retenue que dans le cas d'une différence de consommation conventionnelle supérieure à un certain seuil et en présence de dommages affectant matériellement l'ouvrage ou ses éléments d'équipement.

Elle est appréciée globalement pour l'ensemble de l'ouvrage construit ou modifié y compris ses éléments d'équipement, en tenant compte des conditions de son entretien après réception, et sur la base des éléments techniques et du mode de calcul ayant permis la délivrance de l'attestation de la prise en compte de la réglementation technique.

Un décret en Conseil d'État détermine le seuil mentionné à l'alinéa précédent [...]"

La nouveauté de cette proposition de loi réside principalement dans la définition de la destination de l'ouvrage en matière de performance énergétique, et des conditions pour déclencher la garantie décennale. Sa portée devrait avant tout limiter le risque d'un accroissement des réclamations de la part de consommateurs qui ne feraient pas le distinguo entre consommation réelle et consommation conventionnelle ; car même injustifiées, ces réclamations auraient un impact certain sur les plans financier et économique : frais de gestion importants se répercutant à terme sur les primes d'assurance intégrées dans le coût des travaux et contribuant à freiner le développement des travaux d'économie d'énergie. L'absence de texte venant préciser le contour de la garantie de la performance énergétique risque d'entraîner un contentieux important à l'issue incertaine. ▲

architect meets innovations

L'ÉVÈNEMENT EXCLUSIF
RÉSERVÉ AUX
ARCHITECTES,
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

**ARCHITECT
@WORK**
FRANCE / PARIS

La Grande Halle de
La Villette - Paris
10 - 11 octobre 2013

6^e édition - 10:00-20:00

ARCHITECT
@WORK
BELGIUM

ARCHITECT
@WORK
THE NETHERLANDS

ARCHITECT
@WORK
LUXEMBOURG

ARCHITECT
@WORK
GERMANY

ARCHITECT
@WORK
UNITED KINGDOM

ARCHITECT
@WORK
ITALY

ARCHITECT
@WORK
SWITZERLAND

ÉVÈNEMENT EXCLUSIF présentant les
innovations d'industriels de la construction

CONCEPT QUALITATIF et scénographie
originale

CONFÉRENCES sur l'architecture

THÈME 2013 : L'architecture sensorielle

EXPOSITION MATÉRIEAUX
SENS UNIK, expériences sensorielles
réalisée par INNOVATHEQUE / FCBA

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE
RE.ARCHITECTURE,
reycler, réutiliser, réinvestir,
re construire
présentée par le Pavillon de l'Arsenal

ART by Emma Barthère

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

ÉVÈNEMENT
PROFESSIONNEL
ACCÈS SUR
INVITATION

ORGANISATION
Expo Conseil
Tel + 33 (0)3 20 57 75 78
france@architectatwork.eu



Événement organisé
avec la collaboration et
le sponsoring de



DESIGN & PLAN by
CREATIVE BY / 2013

T.Flow Activ

Chauffe-eau thermodynamique

Source inépuisable d'eau chaude.

T.Flow Activ produit l'eau chaude de manière économique et naturelle.

Grâce à l'énergie disponible dans l'air et une pompe à chaleur à technologie CO₂, ce chauffe-eau thermodynamique produit 150 litres d'eau chaude en 2h30 seulement, quel que soit l'ensoleillement et sans consommer d'énergies fossiles...

Installer T.Flow Activ chez vous, c'est vous offrir une source inépuisable d'eau chaude !

Pour en savoir plus <http://pro.aldes.fr>

